

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE  
COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Projet de Rapport**

*(travail en cours)*

PAM/PNUE  
Athènes, 18 février 2005



## **TABLES DES MATIÈRES**

<b>1. VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE.....</b>	<b>3</b>
1.1. Le développement durable, une exigence pour relever les défis du développement en Méditerranée .....	4
1.2. Des principes et une vision à long terme.....	7
1.3. Les quatre grands objectifs de la Stratégie.....	9
<b>2. PROGRESSER DANS SEPT DOMAINES ESSENTIELS .....</b>	<b>10</b>
2.1. Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières .....	12
2.2. Maîtriser l'urbanisation et promouvoir un développement urbain durable ..	16
2.3. Promouvoir une agriculture « de qualité » et un développement rural durable .....	18
2.4. Mieux gérer les ressources et les demandes en eau.....	21
2.5. Gérer la demande d'énergie et atténuer les effets à long terme du changement climatique .....	22
2.6. Assurer une mobilité durable par une gestion appropriée des transports ..	24
2.7. Faire du tourisme un vecteur privilégié du développement méditerranéen durable .....	25
<b>3. MOBILISER LES ACTEURS, METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE ET SUIVRE SON AVANCEMENT.....</b>	<b>27</b>
3.1. Une coopération méditerranéenne pour le développement durable .....	27
3.2. Mobiliser les hommes et les financements, organiser les mises en œuvre nationales.....	30

# **STRATEGIE MEDITERRANEENNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE<sup>1</sup>**

## **1. VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE**

Les États riverains de la Méditerranée et la Communauté européenne, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, ont décidé lors de leur 12<sup>ème</sup> réunion (Monaco, novembre 2001) de préparer une "Stratégie méditerranéenne de développement durable". Ils ont demandé à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) d'en élaborer le projet. La 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (Athènes, juillet 2002) a soutenu cette initiative annoncée au sommet de la Terre de Johannesburg (septembre 2002), et reconnu que la CMDD constituait le cadre adéquat pour son élaboration.

Le développement durable est un objectif d'échelle planétaire. Il vise à permettre de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». Les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par 189 pays en septembre 2000 et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg de 2002 soulignent l'urgence d'un engagement accru pour réduire les inégalités et aider au développement des pays pauvres, pour modifier nos modes de consommation et de production non viables, pour protéger et gérer durablement les ressources naturelles aux fins du développement économique et social, pour sauvegarder la santé et pour mieux insérer l'objectif de développement durable dans la mondialisation. Le Sommet a aussi invité au développement de partenariats régionaux.

La Stratégie méditerranéenne invite à l'action pour engager la région vers un développement durable afin de renforcer la paix, la stabilité et la prospérité. Elle prend en compte les faiblesses et les menaces qui pèsent sur le monde méditerranéen, mais aussi les atouts et les opportunités. Elle prend également en considération les grandes différences de situations entre pays développés et en développement et elle met l'accent sur la nécessité d'accompagner par des moyens appropriés les transitions des pays de l'Est Adriatique et du Sud et de l'Est de la Méditerranée. L'enjeu pour l'ensemble des pays riverains est d'en tirer collectivement bénéfice en termes de développement humain, de développement économique et de protection de l'environnement.

La Stratégie s'appuie sur les documents prospectifs et stratégiques élaborés par les composantes du PAM et par d'autres cadres de coopération et réseaux méditerranéens. Elle tient également compte des Objectifs du Millénaire, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, des évolutions de la coopération régionale (notamment le Plan d'Action pour la Méditerranée et le Partenariat euro-méditerranéen), et de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne (UE). Cette dernière concerne directement les pays méditerranéens membres ou susceptibles d'adhérer (soit 12 pays riverains) et indirectement les « voisins méditerranéens » de l'UE puisqu'elle demande que toutes les politiques communautaires (y compris de commerce extérieur et de coopération) aient pour priorité le développement durable.

La stratégie méditerranéenne est une stratégie «cadre ». Elle a un rôle de catalyseur pour amener les décideurs et l'ensemble des acteurs de la société civile à se prononcer et à agir au plus vite, pour la mise en place de stratégies nationales, sectorielles et locales, de plans d'action, de partenariats entre pays, collectivités et entreprises et pour le renforcement de la coopération et de la solidarité. Elle part du présupposé qu'elle est soutenue par un engagement à long terme de tous les gouvernements de la Méditerranée et de l'UE et qu'elle constitue l'expression forte de leur volontarisme.

---

<sup>1</sup> Projet de rapport préparé par le Plan Bleu sous la supervision du Coordinateur du PAM, et avec la contribution des autres composantes du PAM et du Comité directeur de la CMDD.

Pour que la Stratégie puisse jouer son rôle, il faut un acte politique fort d'adhésion et d'appropriation. Il importe donc, d'abord et avant tout, qu'elle soit fondée sur des principes et sur une vision partagés et voulus par tous les acteurs, qu'elle devienne leur but commun et qu'elle fasse l'objet d'engagements et de rendez-vous réguliers pour suivre les progrès de sa mise en œuvre.

La Stratégie est construite autour de quatre grands objectifs étroitement interdépendants. Pour engager l'écorégion, de façon réaliste en même temps que volontariste, dans un processus de "durabilité", elle propose des objectifs concrets et des actions à mener dans sept domaines essentiels et elle invite à des progrès en terme de gouvernance sans lesquels ces objectifs ne pourront être atteints.

### **1.1. Le développement durable, une exigence pour relever les défis du développement en Méditerranée**

La Méditerranée est particulièrement confrontée à la problématique du développement durable en raison des défis multiples qu'elle se doit de relever.

#### ***Le défi de l'environnement***

Il lui faut, tout d'abord, relever le défi de la gestion durable de son environnement. Le développement de l'écorégion méditerranéenne est en effet intrinsèquement lié à son environnement et à ses richesses naturelles et culturelles. Cependant, les dégradations de l'environnement se sont accélérées vers la fin du XX<sup>ème</sup> siècle; pour une bonne part devenues irréversibles, elles pénalisent de plus en plus lourdement les sociétés et l'économie de la Méditerranée.

La dégradation des sols est peut être la plus préoccupante. Des terres agricoles de grande valeur sont perdues par l'urbanisation et par la salinisation. Plus de 80% des zones arides et sèches sont affectées par la désertification avec leurs conséquences sur des populations rurales démunies. Les rares ressources en eau, trop sollicitées, sont menacées d'épuisement ou de dégradation. Le cadre de vie urbain et la santé sont dégradés par la congestion automobile (dont le coût est élevé dans les pays développés de la rive Nord), par le bruit, par la mauvaise qualité de l'air et par la croissance rapide de la production de déchets. Le littoral et la mer sont victimes des pollutions, du bétonnage des côtes et de l'érosion côtière. Les modes de production et de consommation non viables des pays développés tendent à s'étendre dans les pays en développement.

La progression possible au cours des 25 prochaines années des pressions sur l'espace restreint des régions côtières est considérable, qu'il s'agisse du tourisme (137 millions en plus), des transports (qui vont plus que doubler) ou de la poussée urbaine (33 millions en plus). Près de la moitié des côtes pourraient être artificialisées en 2025. La vulnérabilité de la Méditerranée face aux inondations, coulées de boues, séismes, tsunamis, sécheresses, incendies et déséquilibres écologiques s'accroît. Les paysages et la biodiversité méditerranéenne, depuis les littoraux convoités jusqu'aux arrière-pays marginalisés, surexploités ou au contraire en déprise, sont bouleversés.

Les coûts de la dégradation de l'environnement représentent déjà plusieurs points de PIB (jusqu'à 6 dans certains pays). Sans redressement du scénario tendanciel, la Méditerranée, qui est encore une région parmi les plus agréables à vivre de la planète, pourrait entrer dans un temps de crise et une spirale de déclin, perdant les atouts qui font sa richesse et abandonnant une partie de sa population dans un mal vivre de plus en plus difficile à supporter.

Cependant, ceci n'a rien d'inéluctable. Les Méditerranéens sont aujourd'hui beaucoup plus conscients des risques qui pèsent sur leur environnement et des politiques et des actions concrètes dans tous les pays montrent que des solutions adaptées aux spécificités des problèmes, des territoires et des cultures méditerranéennes peuvent être trouvées. Des régénérations urbaines exemplaires ont redonné dynamisme et qualité de vie à de nombreux

centres anciens. L'adoption de technologies propres dans l'industrie a montré les gains économiques importants que pouvait permettre une bonne gestion environnementale. L'agriculture biologique et les produits de qualité ne cessent de gagner des parts de marché. Des projets intégrés de développement rural fondés sur l'approche participative montrent que la désertification n'est pas une fatalité.

Mais il y a trop peu d'exemples d'améliorations, et les tendances lourdes non durables en cours n'ont pu encore être inversées. Des obstacles de fond demeurent et contribuent à expliquer la difficulté de la région à changer de scénario.

### **La Méditerranée : une « écorégion »**

Les 22 pays et territoires riverains regroupent 428 millions d'habitants au total (7% de la population mondiale) et représentent 13% du PIB mondial. L'« écorégion » qui entoure et englobe la mer Méditerranée ne recouvre qu'une partie de cet ensemble, tout en débordant sur des pays non riverains.

La Méditerranée est une des régions les plus riches du monde en histoire, en diversité et en fragilités. Elle est un des principaux sites critiques de la biodiversité mondiale. Les paysages méditerranéens, les 46000 km de son littoral, le patrimoine historique et culturel, les produits typiques, les régimes alimentaires et culinaires, les savoir-faire sont également de grande valeur et menacés.

Les spécificités géographiques sont fortes et souvent contraignantes : irrégularité des précipitations, stress hydrique (déficit en eau estival), contraste entre des plaines fertiles peu étendues et de vastes arrière-pays montagneux ou désertiques, permanence des risques naturels (inondations, coulées de boues, sécheresses, incendies de forêts, séismes, éruptions volcaniques). La répartition géographique des ressources naturelles est inégale. La rive Sud et Est, qui a le plus besoin d'eau, en est la plus dépourvue. Deux pays (Libye et Algérie) disposent de ressources importantes d'hydrocarbures et sont de grands exportateurs.

La mer, cependant, sert de lien et facilite les échanges entre les trois continents qui la bordent. Elle a renforcé le brassage millénaire des différentes cultures et civilisations et contribué à donner aux populations riveraines un sentiment commun d'appartenance au monde méditerranéen. De nombreux réseaux méditerranéens (réseaux intergouvernementaux, d'experts, d'ONG, de professionnels) se sont constitués et permettent à l'écorégion de se construire progressivement une vision partagée de développement durable.

Les solidarités familiales et des groupes, la petite taille des entreprises, l'importance relative du tourisme (30% des flux internationaux dans les pays riverains), des espaces semi-naturels (parcours, espaces boisés) et de l'agriculture irriguée sont également à souligner.

La Méditerranée, mer régionale, est aussi une mer mondiale. Elle concentre 30% du trafic maritime fret international.

### ***Le défi démographique, économique et social***

La Méditerranée doit également relever le triple défi de son développement démographique, économique et social.

La rive Nord, comme le reste de l'Europe, est confrontée au problème du vieillissement. L'Italie et l'Espagne sont particulièrement concernées. Au sud et à l'Est, c'est au contraire la croissance démographique qui demeure le fait majeur avec 90 millions d'habitants attendus en plus d'ici 20 ans. Cependant, les taux de fécondité ont enregistré une chute spectaculaire depuis 15 ans dans ces pays, passant de 3-6 enfants par famille à 2-3, ce qui représente une opportunité pour le développement et un facteur majeur de convergence à terme entre les deux rives.

Le Sud et l'Est méditerranéens, malgré des progrès, enregistrent encore des retards en matière d'alphabétisation (seulement 70 sur 100 jeunes adultes sont alphabétisés dans certains pays) et d'égalité des sexes (la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole est de 15 à 30% contre 40 à 50 en Amérique latine). Si la pauvreté extrême est faible, les taux sont élevés dès que l'on passe au seuil de 2\$ par jour et par habitant (plus d'un tiers de la population est alors concernée dans certains pays) et la pauvreté ne se réduit pas en moyenne (réduction en Turquie et Tunisie, croissance en Égypte et au Maroc). C'est surtout le chômage des jeunes, élevé sur les deux rives, qui est un sujet d'inquiétude, notamment en Afrique du Nord où il s'élève à 29%.

Or, les pays du Sud et de l'Est vont devoir créer plus de 30 millions d'emplois en 20 ans. Cependant, et malgré la chute de la fécondité, la stabilisation macro-économique et les progrès en matière sociale (éducation primaire, santé), ils n'ont pas encore réussi à « décoller » économiquement, contrairement à d'autres régions comparables du monde. Le revenu moyen par habitant (en parité de pouvoir d'achat) en Égypte, Syrie, Albanie et au Maroc, demeure le 1/5ème de la moyenne des pays méditerranéens de l'UE et d'Israël. Seuls les pays riverains qui ont rejoint l'Union en 2004 (Chypre, Malte et Slovaquie) ont connu depuis 15 ans une forte convergence avec celle-ci.

### ***Le défi de la mondialisation, de la paix, et de la coopération régionale***

La Méditerranée doit enfin se situer dans le nouveau contexte créé par la mondialisation et par la construction des grands espaces régionaux.

Espace d'échanges et de transit, elle n'est que très inégalement parvenue aux mises à niveau qui lui donneraient des chances sur les marchés du monde. Ses entreprises sont trop souvent restées peu compétitives et peu novatrices. Leur économie est restée trop largement fondée sur les rentes que leur procurait leur situation dans un espace convoité et sur une exploitation minière des ressources naturelles.

L'intégration à l'Union européenne de pays méditerranéens comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce a cependant contribué à leur avancée politique et à leur modernisation économique, comme elle contribue aujourd'hui à celles de la Slovaquie, de Malte et de Chypre. L'adhésion probable, à terme, des autres pays des Balkans et de la Turquie, devrait permettre également une certaine convergence politique (ancrage de la paix et de la démocratie), économique et environnementale. Elle conduira à un partage de la souveraineté et s'accompagnera de la liberté de circulation, de l'adoption des acquis communautaires et de la solidarité financière. Les fonds communautaires, qui contribuent à la modernisation de l'agriculture, à la mise à niveau des infrastructures environnementales et de transports et au renforcement des capacités, et l'application des directives permettront de limiter, au moins en partie, les impacts négatifs en termes de durabilité des changements rapides que la mondialisation, l'intégration dans le marché unique et la croissance économique susciteront (réduction du nombre d'actifs agricoles, motorisation, production de déchets, consommation d'énergie et émissions polluantes)..

Cependant, la rive Sud et Est, également confrontée à la mondialisation, ne bénéficie pas d'une telle dynamique de coopération régionale. Le Partenariat euro-méditerranéen mis en place en 1995 manque encore d'une vision de développement durable, de moyens et d'engagements respectifs. L'insuffisance de coopération Nord Sud et Sud Sud et la persistance de conflits, au premier chef celui du Proche Orient, représentent toujours un handicap majeur. Le risque tendanciel est celui d'une fracture politique, sociale, économique et environnementale accrue entre les deux rives, et par suite, d'une instabilité croissante.

L'enjeu de ces défis multiples concerne aussi bien l'Europe que le Sud et l'Est de la Méditerranée, compte tenu de l'étroitesse des interdépendances euro-méditerranéennes (commerce et économie, environnement, migrations et tourisme).

Le choix, en définitive, doit se faire entre, d'une part une dynamique de développement inégal du Nord et du Sud et de gestion non durable de l'environnement, d'autre part, une dynamique de

complémentarité et de synergies entre le Nord et le Sud qui se construirait autour d'une notion forte de "destin commun" et de construction de processus communs et différenciés de développement durable.

La Méditerranée doit à cet égard relever un défi de gouvernance. Les pays développés doivent impérativement corriger leurs modes de consommation et de production non viables. Mais ils doivent aussi soutenir la promotion de réformes dans les pays en développement. Celles-ci sont nécessaires pour un développement durable, elles sont indispensables pour que les pays de la Méditerranée puissent vivre ensemble dans un espace régional de stabilité, de libre échange, de démocratie et de tolérance.

## **1.2. Des principes et une vision à long terme**

### ***Une stratégie fondée sur des principes***

La Stratégie s'appuie sur les principes de la Déclaration de Rio et du programme Action 21, qui insistent sur la dimension environnementale de la durabilité, ainsi que sur ceux de la Déclaration de Johannesburg et de son plan de mise en œuvre, qui mettent particulièrement en relief la nécessité des approches intégrées et celle de l'amélioration de la gouvernance. Elle se réfère en particulier à l'exigence d'une intégration de l'environnement dans le processus de développement et elle en retient notamment le principe d'une internalisation des coûts environnementaux (utilisateurs/payeurs et pollueurs/payeurs) ainsi que le principe de prévention et de prudence en l'absence de certitude (principe de précaution). Sur le plan social, elle adhère aux principes d'accès de tous aux services de base et aux ressources financières, de libre accès à l'information et à la justice, d'égalité entre les sexes et d'équité entre les générations. La Stratégie souscrit fortement, par ailleurs, aux approches fondées sur les processus de participation des acteurs, de concertation, de partenariats et de responsabilisation des entreprises. En matière de coopération internationale, elle adhère aux principes de solidarité et de responsabilité partagée (mais différenciée) entre pays développés et pays en développement.

La Stratégie souligne avec force que la durabilité se fonde sur l'interdépendance dans l'action de ses quatre piliers : la croissance économique, l'équité sociale, la protection de l'environnement et l'amélioration de la gouvernance. Elle souligne que dans cette région du monde, l'environnement et le développement sont indissolublement liés et que l'accélération vers un développement durable est non seulement d'une importance capitale mais aussi d'une urgence de plus en plus contraignante.

Elle affirme la valeur stratégique de la diversité et souligne la nécessité d'éviter le paradigme d'un modèle unique de développement.

### ***Une vision à long terme pour la Méditerranée***

La Stratégie se fonde sur la vision à long terme d'une Méditerranée "durable", devenue un espace de stabilité politique, de prospérité et de paix. Cette vision se fonde sur le choix volontariste d'un scénario "gagnant-gagnant", difficile mais possible et réaliste, qui, dans un intérêt mutuel bien compris, aura favorisé le co-développement du Nord et du Sud, en même temps qu'il aura garanti la synergie positive de la bonne gestion de l'environnement et du développement économique et social. Ce choix est celui d'une gestion durable des ressources et des territoires, d'une valorisation de la diversité naturelle et culturelle et d'une dynamique de complémentarité et d'échanges entre l'Europe et ses voisins méditerranéens autour d'une notion forte de «destin commun». Il manifeste le refus d'un scénario de développement inégal du Nord et du Sud, déséquilibré, uniformisateur et gaspilleur et la volonté collective d'inverser les perspectives sombres du scénario tendanciel.

Dans quelques décennies, la Méditerranée devrait ainsi donner l'image d'une écorégion fortement intégrée à un espace euro-méditerranéen de prospérité et de stabilité ; celle, aussi, d'un ensemble territorial dont le développement s'est fondé sur la reconnaissance de la valeur

stratégique de l'environnement, de la diversité et de l'anticipation, ainsi que sur des approches communes et différenciées; celle, enfin, d'une communauté de pays qui se seront tous engagés dans des processus de gouvernance pour le développement durable.

Cette nouvelle Méditerranée aura su s'inscrire avec succès dans la mondialisation en valorisant ses spécificités et les complémentarités euro-méditerranéennes. Les fractures économiques et sociales internes et entre les pays auront été progressivement réduites et les Objectifs du Millénaire atteints. La région aura aussi tiré profit de son expérience passée et des différences de situations entre les pays pour accélérer les transitions vers un développement durable. Les biens collectifs essentiels auront été protégés, et dans certains cas restaurés, et les ressources naturelles beaucoup mieux gérées et valorisées. Des mécanismes d'application conjointe du Protocole de Kyoto auront été mis en œuvre. Une vision commune de l'avenir et des rôles multiples de l'agriculture aura été produite et des programmes vigoureux de développement rural durable auront été développés pour atténuer le phénomène de désertification. Des technologies propres et des modes de gouvernance adaptés à la diversité des conditions socio-économiques, environnementales et culturelles auront été développés. Les méditerranéens auront pleinement pris conscience de l'énorme potentiel que constitue leur qualité patrimoniale pour l'essor d'un tourisme spécifique et diversifié, développé en synergie avec l'agriculture et l'industrie. Les villes seront devenues de véritables vecteurs du développement régional. Des millions d'emplois auront été créés dans les nouveaux créneaux porteurs : recherche et développement, services et industries propres, technologies pour les économies d'eau et d'énergie, produits agricoles et agro-alimentaires de qualité, valorisation de la biodiversité, transports collectifs...

Conscients de leur intérêt bien compris, l'UE et les pays développés de la rive Nord auront joué un rôle important dans la construction de cette nouvelle Méditerranée.

Après avoir, pendant quelques années, concentré tous ses efforts sur la mise à niveau de ses nouveaux membres, l'UE aura en effet affronté de façon plus déterminée, les problèmes socio-économiques, environnementaux et politiques posés par son devenir dans la configuration future de l'économie mondiale et par son rôle dans le développement d'une puissance économique régionale euro-méditerranéenne.

L'UE aura, en conséquence, engagé des politiques d'aide vigoureuses pour favoriser le co-développement du Nord et du Sud. Son premier effort, et le plus déterminant, aura été de promouvoir des politiques de valorisation des ressources humaines du Sud et de l'Est, en aidant à former, dans ces pays, une nouvelle génération de population active, largement préparée à affronter la mondialisation et le libre échange et éduquée aux technologies avancées du XXIème siècle. Elle aura, en même temps, mobilisé des ressources importantes dans la recherche développement et elle aura mis en pratique une stratégie de déconcentration de cette recherche dans les pays du Sud. Ce faisant, elle aura, en développant une ambitieuse "économie de la connaissance", posé, en de nouveaux termes, le problème de l'emploi, celui de la compétitivité et celui de la productivité de la force de travail. Les nouvelles qualifications de la population active du Sud et de l'Est auront stimulé une autre politique des migrations vers l'UE.

L'UE et ses partenaires méditerranéens auront, en même temps, œuvré ensemble pour encourager les processus de démocratisation, pour renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la gouvernance ainsi que pour consolider un processus de paix dans les régions en conflit. Ces progrès auront progressivement créé des conditions favorables pour l'engagement des acteurs locaux et professionnels dans le développement durable (Agendas 21 locaux) et pour attirer l'investissement direct étranger dans les pays du Sud et de l'Est, encourageant ainsi l'émergence d'activités nouvelles et celle de nouvelles opportunités commerciales pour l'UE et pour ses partenaires méditerranéens. L'addition des revenus de l'émigration et de ceux des emplois créés dans les pays du Sud et de l'Est aura, par ailleurs, commencé à réduire les écarts entre les deux rives de la Méditerranée. L'UE, en comblant son déficit de population active et en développant son économie de la connaissance, aura retrouvé les bases nécessaires aux progrès de sa compétitivité. L'ensemble régional euro-méditerranéen sera resté l'une des trois plus grandes puissances régionales d'une économie mondiale multipolaire. Son commerce se sera

notamment développé dans le cadre d'une vaste zone de libre échange euro-méditerranéenne. Ce scénario "gagnant-gagnant", à la fois pour l'Europe et pour les pays voisins, aura été bâti sur un espace régional euro-méditerranéen dont la charnière aura été la Méditerranée.

### **1.3. Les quatre grands objectifs de la Stratégie**

#### ***Objectif 1 : Accroître le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens***

Le premier objectif de la Stratégie consiste à relever le défi du développement économique afin de répondre à la demande d'emplois et de permettre une convergence progressive des revenus entre pays en développement et pays développés.

Il importe que ce développement soit orienté conformément à la vision méditerranéenne afin de dégager des plus-values durables et de soulager les pressions sur l'environnement. L'objectif consiste à la fois à valoriser l'incomparable diversité et qualité patrimoniale de la région, à mettre en valeur les relations de proximité et de voisinage dans le cadre du futur marché commun euro-méditerranéen ainsi qu'avec les autres pays du Moyen Orient, à promouvoir un développement plus équilibré et moins concentré sur le seul littoral et les grandes métropoles et à développer de nouvelles filières (services, productions propres, nouvelles technologies) moins consommatrices des ressources naturelles limitées.

La Stratégie reconnaît notamment la nécessité de promouvoir les PME-PMI comme un vecteur du développement économique et de la création d'emplois.

Elle entend favoriser l'innovation, la compétence et la culture, elle reconnaît la nécessité d'interactions beaucoup plus fortes entre les établissements (formation, recherche) et le secteur privé et souhaite ainsi mettre un terme à la « fuite des cerveaux ».

#### ***Objectif 2 : Rattraper les retards sociaux en réalisant les objectifs du Millénaire***

Les objectifs du Millénaire pour le développement fixent des progrès à 2015 (par rapport à 1990) pour l'amélioration des conditions de vie des populations et l'égalité des sexes.

La Stratégie reprend à son compte les objectifs déjà adoptés au niveau international, notamment : la réduction de moitié de la pauvreté et de la proportion de population n'ayant pas d'accès à l'eau potable ou à l'assainissement, la réduction de  $\frac{3}{4}$  du taux de mortalité maternelle et de  $\frac{2}{3}$  de la mortalité infantile, la scolarisation primaire de tous les enfants et un ratio égal à 100 entre le nombre de filles et de garçons inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire.

Elle souligne qu'aucun progrès durable n'est possible tant qu'une part aussi importante de la population n'a pas accès aux services essentiels. Elle reconnaît par conséquent la nécessité de dispositions renforcées pour réduire les inégalités entre les sexes, soutenir la mise à niveau du milieu rural, trop oublié, et anticiper le développement urbain.

#### ***Objectif 3 : Modifier les modes de production et de consommation non viables et gérer durablement les ressources naturelles***

La Méditerranée ne peut échapper à l'obligation de mieux gérer et valoriser ses ressources naturelles limitées et de réduire les impacts de l'économie sur son fragile environnement. Le « découplage » entre le développement économique et les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles représente ainsi le défi majeur de la stratégie de développement durable.

Il vise à inverser la tendance qui rend le développement économique dépendant d'une progression parallèle, sinon plus forte, de l'exploitation de l'environnement et de la dégradation, de plus en plus irréversible, des ressources naturelles et des écosystèmes. Il invite au contraire à valoriser ces ressources par une évolution des modes de consommation et de production et par le développement de technologies propres et d'infrastructures adaptées (transports collectifs, énergies nouvelles renouvelables).

Le découplage visera notamment une meilleure gestion et valorisation des ressources en eau, en énergie, en sols et en littoral ainsi qu'une réduction de la croissance de la production de déchets et des émissions polluantes. Les bénéfices économiques possibles en sont très élevés.

Sa mise en pratique, grâce à des politiques volontaristes inscrites dans la longue durée, aboutira à des équilibres durables entre la satisfaction des besoins des populations, la demande des activités économiques et la protection de l'environnement. Elle permettra aussi à la région de développer de nouvelles technologies et des emplois nombreux dans des domaines d'avenir.

***Objectif 4 : Mettre un terme à la dégradation irréversible des biens publics globaux et régionaux, engager leur restauration et réduire la vulnérabilité croissante aux risques naturels***

Aucun développement ne peut être «durable » si on ne met pas un terme aux évolutions irréversibles qui affectent les biens collectifs essentiels et qu'on ne contribue pas à leur restauration.

La protection de la mer et du littoral, du climat, des sols et de la biodiversité, du patrimoine culturel et paysager ainsi que la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels sont des enjeux prioritaires pour la région.

Il convient tout particulièrement de mettre d'urgence un terme à la dégradation continue des sols, des paysages et des zones côtières et de répondre aux objectifs du Sommet de la Terre en protégeant et en valorisant la richesse biologique marine, côtière et continentale.

Il importe aussi que la région réduise sa vulnérabilité croissante face à certains risques susceptibles de l'affecter, tels que les inondations, les incendies, les sécheresses, les séismes et les tsunamis, qui peuvent tous avoir de graves conséquences sociales et économiques.

## **2. PROGRESSER DANS SEPT DOMAINES ESSENTIELS**

Pour contribuer à atteindre ces quatre grands objectifs, la stratégie ambitionne des progrès concrets dans sept domaines essentiels d'action, étroitement interdépendants, nécessitant des actions coordonnées pour :

- promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et de stopper d'urgence la dégradation des zones côtières ;
- maîtriser l'urbanisation et promouvoir un développement urbain durable ;
- promouvoir une agriculture « de qualité » et un développement rural durable ;
- mieux gérer les ressources et les demandes en eau ;
- gérer la demande d'énergie et atténuer les effets à long terme du changement climatique ;
- assurer une mobilité durable par une gestion adaptée des transports ;
- faire du tourisme un vecteur privilégié du développement méditerranéen durable.

Ces sept domaines d'action sont d'une grande importance à la fois pour le développement et pour l'environnement. Ils ont été retenus car ce sont les questions pour lesquelles les tendances non soutenables y sont les plus fortes et nécessitent en conséquence d'indispensables renforcements ou changements de politiques et de pratiques.

Pour atteindre les objectifs généraux de la Stratégie, des efforts importants (traités dans d'autres enceintes) sont également à mener plus largement dans le domaine économique et industriel. Le développement industriel doit être poursuivi en préservant les équilibres naturels, en valorisant les atouts et en s'assurant autant que faire se peut de son découplage des impacts environnementaux..

Les objectifs, orientations et actions proposés dans chacun de ces sept domaines sont définis globalement pour l'ensemble de la région et ont seulement une valeur indicative. Ces objectifs sont fortement inter-dépendants et ils seront atteints d'autant plus facilement que des actions

concomitantes et convergentes auront été développées dans les 7 domaines. Ces actions ont un coût mais leur bénéfice (ou le coût de l'inaction) sera globalement très supérieur. La mise en œuvre des différentes actions préconisées devra être faite en association avec les parties prenantes en choisissant les solutions au meilleur rapport coût efficacité, le cas échéant après étude d'impact et en utilisant les instruments de marché.

Les différences de situation et d'enjeux entre les pays ou groupes de pays sont importantes et peuvent justifier des approches et des objectifs différenciés. Les objectifs seront à préciser, pays par pays, dans chaque stratégie nationale autant que faire se peut dans le cadre d'approches concertées à l'échelle régionale et sous-régionale (groupes de pays).

Un nombre limité d'« actions pilotes » est proposé, avec le souci de faire effet de levier afin d'accélérer les changements. Ces actions, dont le coût est limité et dont la visibilité peut être forte, joueront un rôle important pour engager la région vers un développement durable. D'autres actions pilotes devront être envisagées dans le futur.

## **2.1. Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières**

La dégradation du littoral méditerranéen et la pollution de la mer figurent parmi les risques majeurs d'une évolution non durable de l'écorégion. Le littoral, espace convoité du développement, est un lieu d'implantation obligatoire ou privilégié pour de nombreuses activités. Son exceptionnelle valeur environnementale, sociale et culturelle est menacée par des pressions croissantes qui accentuent sa fragilité. L'accroissement rapide du bétonnage des côtes et l'intensité de l'occupation humaine accentuent les risques de l'érosion côtière ainsi que la vulnérabilité aux catastrophes naturelles (inondations, tsunamis). La spirale de dégradation entraîne en même temps une destruction souvent irréversible des paysages, du patrimoine culturel et naturel et de la biodiversité. Il en résulte des coûts humains et économiques croissants ainsi que des pertes locales d'emplois, par exemple dans la pêche qui surexploite les ressources.

Les pollutions sont principalement d'origine tellurique (80% du total). Près de la moitié des villes de plus de 100 000 habitants est dépourvue de stations d'épuration et moins de la moitié des rejets liquides industriels sont traités avant rejet en mer ou en rivière. Les pollutions provenant des navires sont essentiellement des pollutions « opérationnelles » (dégazages illicites). Les risques de pollutions accidentelles sont cependant élevés compte tenu de la proportion de navires transportant des produits dangereux, de l'état actuel de la flotte, des conditions de gestion, du nombre d'accidents constatés et de la densité et de la croissance attendue des trafics.

La coopération régionale pour protéger la mer Méditerranée et ses littoraux a beaucoup progressé avec les modifications apportées à la Convention de Barcelone (dont l'élargissement à la protection des régions côtières est devenu effectif en 2004) et l'évolution du PAM, et la mise en place progressive de programmes d'action et stratégies pour la réduction ou la prévention de la pollution et la protection de la biodiversité et du patrimoine culturel. L'application de la Convention de Ramsar, stimulée au niveau régional (par le réseau Medwet), a aussi permis de protéger nombre de zones humides. Des réseaux d'ONG et de professionnels sont actifs. Ces progrès sont cependant restés insuffisants pour assurer une gestion durable des zones côtières. La Méditerranée ne dispose pas encore de protocole ou de stratégie pour les aménagements côtiers. Quelques pays seulement se sont dotés de panoplies d'outils (lois, agences, outils économiques), en complément de la création d'espaces protégés, afin de protéger efficacement le littoral ou d'initier des démarches de gestion intégrée.

Les pays membres de l'Union Européenne ou futurs membres sont tenus à des objectifs élevés en termes de gestion environnementale (Directive cadre sur l'eau, paquets Erica 1 et 2). Ils bénéficient en contrepartie de programmes et fonds communautaires importants pour le contrôle et la mise à niveau des infrastructures environnementales. Les autres pays riverains ne disposent pas d'un tel encadrement alors qu'ils vont devoir réguler une beaucoup plus forte croissance urbaine, industrielle et touristique sur des littoraux qui représentent un enjeu important pour leur développement.

Le risque est celui d'une divergence de plus en plus marquée dans la protection de l'environnement marin et littoral dans l'un et l'autre de ces groupes de pays.

Un renforcement des politiques est indispensable pour concilier le développement économique du littoral, valoriser sa fonction sociale et identitaire, conserver un patrimoine culturel, protéger des écosystèmes riches mais fragiles et anticiper les risques naturels.

## **Objectifs**

- Adopter en 2005 et mettre en œuvre la «stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires» pour prévenir les risques accidentels et leurs impacts. Éliminer d'ici 2025 les pollutions opérationnelles des navires.
- Mettre en œuvre sans délais les plans d'action nationaux de lutte contre la pollution tellurique pour atteindre les objectifs fixés par le Plan d'action régional adopté en 1997. Assister les pays en développement pour équiper en systèmes de gestion des eaux usées et des déchets toutes leurs villes côtières de plus de [50.000 habitants] [d'ici à 2015].
- Assurer une gestion durable de la pêche et réguler le développement de l'aquaculture pour en minimiser les impacts sur l'environnement.
- Conserver et assurer une utilisation durable des habitats, espèces et sites sensibles marins et côtiers. Assurer une conservation/gestion durable d'au moins 2000 km de côtes supplémentaires d'ici 2015 et accroître de 50% la surface d'aires marines protégées d'ici 2012.
- Élaborer d'ici 2007 un protocole méditerranéen pour mieux concilier développement et environnement et promouvoir une gestion intégrée et durable des zones côtières.

## **Prévention et réduction des pollutions des navires et des risques d'accidents**

Le PAM et l'OMI disposent via le REMPEC d'un centre chargé de coordonner les efforts dans la région. La «stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires » est en cours de finalisation et doit être adoptée fin 2005 par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone. Elle fixe des objectifs concrets à atteindre pour la période 2006-2015 en termes de ratification des conventions et protocoles, de renforcement des capacités et des équipements, d'harmonisation des sanctions, de recherche de délimitation de zones vulnérables, d'identification de procédures à suivre pour la prise en charge des navires en détresse, de renforcement du contrôle du trafic, de systèmes d'organisation du transport maritime, etc.

Cette stratégie est une composante de la stratégie méditerranéenne de développement durable. Pour soutenir sa mise en œuvre et atteindre l'objectif proposé à plus long terme (suppression des pollutions opérationnelles, établissement d'une sécurité maritime complètement harmonisée entre l'UE et les autres pays riverains), la Stratégie méditerranéenne suggère les orientations et actions suivantes.

### **Orientations et actions**

1. Accroître l'aide de l'UE pour renforcer les capacités des administrations nationales des pays en développement et en transition en vue d'assurer [avant 2015] un même niveau de contrôle des navires (au moins 25% des unités : état du port ou état du pavillon) et de contribuer à la mise à niveau des équipements et infrastructures contribuant à la prévention et à la lutte contre les pollutions maritimes.
2. Demander à l'UE et aux pays riverains de la mer Noire d'engager un processus comparable.
3. Soumettre à étude d'impact environnemental toute nouvelle initiative pour le développement du transport maritime planifié au niveau international ou national (incluant le cabotage maritime, les autoroutes de la mer, les nouveaux terminaux pétroliers) de façon à garantir la prise en compte de la durabilité.
4. S'accorder avant 2010 au niveau régional sur les outils économiques les plus adaptés à mettre en œuvre de façon coordonnée, afin d'assurer dans tous les ports méditerranéens la collecte et le traitement des déchets liquides et solides provenant des navires.

5. Demander à un panel d'experts indépendants d'étudier l'intérêt (valeur ajoutée) pour les États riverains, l'Union européenne et d'autres partenaires de doter le PAM (REMPEC) de capacités opérationnelles pour en faire un centre de surveillance de la navigation maritime (VTS centre: Vessel Traffic Service centre) et pour intervenir rapidement sur zone en cas d'accident majeur (action pilote).

### ***Réduction des pollutions d'origine tellurique***

Un « programme d'action stratégique » (PAS), élaboré dans le cadre du programme MED POL du PAM, a été adopté en 1997 par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone en application du protocole "tellurique" (lutte contre les pollutions d'origine terrestre). Ce programme fixe des objectifs à atteindre à différents horizons pour la réduction des rejets industriels dangereux, des rejets d'éléments nutritifs et de matières en suspension, des déchets dangereux et des pollutions urbaines. Certains objectifs ont été ajustés en 2003.

Ce programme d'action est une composante de la Stratégie méditerranéenne. Il est mis en œuvre dans le cadre de plans d'action nationaux en cours d'élaboration avec l'appui du MED POL et du Centre de production propre de Barcelone. Les activités de réduction de pollution du PAS s'appuient sur le principe pollueur/payeur, l'application de technologies propres et la mise en œuvre d'instruments économiques nationaux. La réussite du PAS ne sera cependant pas possible sans un appui structurel pour le traitement de la pollution urbaine dans les pays en développement et une réduction généralisée de la pollution industrielle.

#### ***Orientations and actions***

Pour accélérer les progrès dans la réduction de la pollution industrielle et urbaine et atteindre l'objectif du PAS proposé à plus long terme (contre la pollution urbaine, équipement en systèmes de gestion des eaux usées et des déchets dans toutes les villes côtières des pays en développement de plus de [50.000 habitants] [d'ici à 2015]), la Stratégie méditerranéenne suggère de :

1. Renforcer et mobiliser les fonds euro-méditerranéens, bilatéraux et internationaux, et de monter un système d'appui structurel aux plans d'action nationaux (avec une synergie d'action entre MEDA et BEI/FEMIP) pour aider à équiper les villes côtières des pays en développement en privilégiant des technologies choisies sur des critères de coût/efficacité (choix de technologies simples et peu coûteuses pour un gain d'efficacité plus rapide).
2. Poursuivre et accroître les programmes de renforcement des capacités des pays, villes et entreprises industrielles des pays en développement, en mobilisant à cet effet les fonds mondiaux pour l'environnement (FEM, FFEM) et en maximisant les synergies avec le PAM, le METAP et les différents réseaux d'acteurs (villes, industriels, chambres de commerce et d'industrie).

### ***Promotion d'une pêche et d'une aquaculture durables***

Un code de conduite pour une pêche responsable a été établi par la FAO en 1995. La FAO assure aussi le Secrétariat de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée établie en 1949. Cet accord entre tous les pays riverains (ainsi que l'Union européenne et le Japon) permet d'assurer un suivi scientifique et des concertations régulières et de prendre des mesures de gestion pour la pêche et l'aquaculture méditerranéennes. Un règlement communautaire applicable aux pays méditerranéens membres de l'UE a, par ailleurs, été adopté en 2003.

Les objectifs proposés par la Stratégie sont de parvenir avant 2025 à une pêche entièrement fondée sur une gestion durable en accord avec les écosystèmes et de valoriser la fonction sociale et culturelle de la pêche méditerranéenne. Il importe aussi de promouvoir une aquaculture plus durable.

### ***Orientations et actions***

1. Faire reconnaître le modèle méditerranéen de la pêche et les savoir-faire locaux de gestion.
2. Renforcer aux différentes échelles géographiques pertinentes (locales, sous régionales, méditerranéenne) la concertation entre les scientifiques, les professionnels et les décideurs pour une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture.
3. Promouvoir une gestion participative et territorialisée des ressources marines locales dans le cadre d'un aménagement local et, le cas échéant, sous-régionaliser les zones de pêche et confier leur gestion aux communautés de pêcheurs. Développer d'ici 2012 sur au moins [30%] de l'espace côtier des réserves marines de pêche, des récifs artificiels (sous réserve d'études d'impact et avec interdiction de pêche), ainsi que des aires protégées littorales qui pourraient servir de « laboratoires » d'une pêche locale et hauturière axée sur la gestion durable de l'écosystème.
4. Développer à l'échelle sous-régionale méditerranéenne des initiatives inter-gouvernementales et professionnelles pour assurer une gestion durable des pêcheries partagées.
5. Consolider les engagements des Parties et dispositifs de mise en œuvre de l'accord relatif à la CGPM.
6. Élaborer (FAO/CGPM) une stratégie pour le développement durable de l'aquaculture d'ici 2007 qui sera présentée pour avis à la CMDD (action pilote).

### ***Protection de la biodiversité marine et côtière***

Un Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la biodiversité (PAS-BIO), élaboré par le Centre des Aires Spécialement Protégées du PAM, a été adopté en 2003. Ce programme qui est une composante de la Stratégie méditerranéenne, s'appuie sur des plans et actions prioritaires à l'échelle nationale et à caractère régional. Sa mise en œuvre suppose des moyens humains et financiers appropriés permettant la réalisation des actions prioritaires retenues dont notamment la collecte de données, le développement de la recherche sur la diversité biologique et des programmes d'information et de sensibilisation.

### ***Orientations et actions***

1. Harmoniser, mettre à jour et mettre en œuvre dans les pays la législation et les politiques pour la conservation de la biodiversité.
2. Développer des actions pour conserver les espèces méditerranéennes marines et côtières menacées et/ou en danger à travers les inventaires, la cartographie, le suivi, la formation, l'information et la sensibilisation.
3. Promouvoir la création de nouvelles générations d'espaces protégés (partenariats public/privé/communautés locales; partenariats avec grands propriétaires fonciers, mobilisation d'ONGs locales); d'augmenter la surface couverte par les aires marines protégées de 50 % d'ici 2012, et d'inviter les responsables des aires protégées à jouer un rôle plus actif dans la promotion du développement durable.
4. Obtenir le classement d'au moins 30 Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM) dont un tiers dans le bassin oriental d'ici à 2012.
5. Renforcer les capacités institutionnelles pour consolider la gestion des aires marines protégées existantes et d'établir des Plans de gestion détaillés pour les sites nouvellement identifiés à protéger avec description et cartographies SIG de la distribution spatiale des habitats sensibles.
6. Assurer un suivi de l'efficacité des aires protégées à travers des mécanismes standards.

### **Promotion d'un aménagement et d'une gestion intégrée du littoral et prévention des risques**

La promotion d'un aménagement équilibré et d'une gestion durable du littoral est un axe prioritaire de la Stratégie. Le Centre du Programme Actions Prioritaires du PAM assiste les pays à mettre en œuvre une gestion intégrée des zones côtières. Il a été chargé de préparer un nouveau Protocole dont la traduction concrète sera différente selon les littoraux : requalifications sur les littoraux artificialisés et dégradés, anticipation avec intégration dans les choix d'aménagement des fragilités du milieu naturel sur les littoraux moins artificialisés.

Il importe notamment d'éloigner des côtes les nouvelles routes (privilégier des accès en barreau), de valoriser la qualité patrimoniale du littoral (patrimoine naturel et culturel, y compris les activités productives qui contribuent à son identité : pêche, agriculture, aquaculture, production de sel, etc.), de maintenir des coupures vertes (agricoles et forestières) et corridors écologiques afin d'éviter une artificialisation linéaire et continue du littoral et de réduire la vulnérabilité aux risques.

Cette orientation suppose une meilleure intégration de la durabilité dans les secteurs économiques (notamment le tourisme et les transports cf. §§ 2.6 et 2.7) ainsi que la mise en place de politiques littorales au niveau régional et dans les pays.

#### **Orientations et actions**

1. Adopter d'ici 2007 (Parties contractantes ) un protocole méditerranéen pour la gestion durable du littoral (avec pour objectif une entrée en vigueur d'ici 2010) (action pilote). Ce protocole, et la stratégie qui l'accompagnera, engageront les pays pour une gestion intégrée du littoral reconnu comme un bien régional commun. Ils fixeront les principes d'une délimitation du littoral et ceux de sa gestion intégrée. Ils serviront en même temps de cadres à l'élaboration de stratégies, politiques et de plans d'action au niveau national, régional (sous-national) et local. Ce dispositif impliquera un système de suivi par des indicateurs chiffrés des évolutions littorales (environnementales et socio-économiques).
2. Adopter avant 2012 des lois Littoral dans les pays qui n'en sont pas encore dotés (ou évolution le cas échéant des lois existantes), promouvoir des juridictions spécialisées outillées pour les faire respecter, créer d'ici 2012, dans les pays ou régions qui n'en sont pas encore dotés, des mécanismes et outils pour la gestion du littoral (comités spécialisés sur le littoral, agences, cadastres, observatoires, mécanismes spécifiques, indemnités des servitudes foncières) pour appliquer et suivre les politiques littorales, renforcer la coordination et les capacités institutionnelles, favoriser la concertation avec les décideurs, les professionnels et les associations et améliorer les connaissances de base.
3. Promouvoir dans tous les pays des démarches et projets de gestion intégrée associant les autorités locales, les entreprises et ONG avec le souci d'une plus grande efficacité (concentration sur quelques questions concrètes, mobilisation en amont des bailleurs de fonds).
4. Caractériser géo-morphologiquement les côtes, évaluer la vulnérabilité vis à vis des risques naturels ou technologiques, interdire les constructions dans les zones présentant un risque élevé et intégrer la prévention des risques dans les plans d'urbanisme. Doter tous les espaces côtiers vulnérables de « plans risques » d'ici 2010, incluant des exercices de prévention mobilisant les populations.
5. Promouvoir le rôle de laboratoire des îles dans la gestion du littoral (subsidiarité, innovation).
6. Appuyer au niveau euro-méditerranéen le renforcement des capacités dans les pays pour la gestion du littoral ; mobiliser l'opinion publique et envisager la création d'un fonds ouvert aux financements privés et des collectivités locales pour la conservation et la gestion durable du littoral méditerranéen.

## **2.2. Maîtriser l'urbanisation et promouvoir un développement urbain durable**

Dans les pays du Nord, où la croissance de la démographie urbaine est à peu près achevée, on assiste à un développement urbain à coût environnemental et social élevé. L'explosion de la mobilité motorisée et la dispersion de l'habitat et des activités favorisent l'urbanisation diffuse et le gaspillage d'espace et conduisent à un recul de la mixité sociale et à des niveaux élevés de consommation en énergie et d'émissions polluantes ainsi que souvent à une vulnérabilité accrue

aux risques naturels. Les volumes de déchets produits sont élevés (566 kg/hab. en 2000) et pourraient encore progresser de plus de 50% d'ici 2025.

Les pays du Sud et de l'Est sont de leur côté confrontés à un défi considérable puisqu'ils vont gagner près de 100 millions d'urbains en plus en 25 ans dont un gros tiers dans les agglomérations des régions côtières méditerranéennes. L'urbanisation se traduit par une multiplication des villes petites et moyennes, mais aussi, par le gigantisme et l'étalement des métropoles et des conurbations. Cette forte croissance urbaine pose des problèmes considérables avec la prolifération des zones d'habitat informel (actuellement 30 à 60% des urbains), le manque d'infrastructures de base et l'insuffisance de développement économique. Les coûts environnementaux sont élevés (pollution de l'air et des eaux, vulnérabilité aux risques, problèmes de santé) et les problèmes de gestion pourraient s'aggraver avec les changements en cours dans les modes de consommation. Le volume de déchets produits par habitant (282 kg/hab. en 2000) pourrait doubler d'ici 2025.

En dépit des contrastes entre les deux rives, la maîtrise de l'étalement urbain, la promotion d'un développement urbain durable, la prise en charge par les populations du développement local, un changement des modes de consommation et une dynamisation de l'économie urbaine constituent des objectifs majeurs communs pour infléchir les tendances lourdes. Les villes des pays les plus décentralisés (Espagne, Italie), disposent de capacités importantes et plusieurs ont engagé des programmes d'action (requalification urbaine, agendas 21, développement des transports collectifs) dotés de moyens importants. Les capacités (moyens techniques et financiers) des villes des pays en développement, notamment des villes petites et moyennes, sont en revanche limitées. La coopération décentralisée et les réseaux entre villes des deux rives (à l'exemple de Medcités ou des coopérations qui s'engagent avec l'appui de comités 21 nationaux) gagneraient à être renforcés.

### **Objectifs**

- Promouvoir une économie urbaine durable. Mieux valoriser les atouts culturels et paysagers des villes méditerranéennes pour le développement.
- Réduire les disparités sociales en intégrant les quartiers informels dans la ville, en diminuant de moitié d'ici 2015 (par rapport à 1990) la part actuelle des urbains n'ayant pas accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité et en complétant la couverture sanitaire et scolaire de la population.
- Renouer avec le modèle méditerranéen de ville mixte, compacte et génératrice de faibles pressions environnementales et de qualité de vie.
- Renforcer la solidarité entre villes méditerranéennes.

### **Orientations et actions**

1. Réduire l'étalement tendanciel des villes par une valorisation de l'agriculture péri-urbaine et par des plans directeurs plus contraignants inscrits dans un cadre national ou régional (sous-national). Ces plans doivent viser une articulation du développement urbain avec la planification des transports, l'amélioration des transports collectifs (transports publics non polluants, microbus, taxis collectifs) et une diversification de l'offre foncière et immobilière dans les zones centrales des villes et dans les banlieues.
2. Promouvoir les réseaux professionnels et académiques concernés par la réflexion sur l'avenir des villes méditerranéennes et la conception d'un développement urbain durable. Établir des lignes directrices avant 2010 (avec des déclinaisons nationales) pour la construction et l'urbanisme méditerranéens pour répondre aux enjeux de la prospective méditerranéenne du développement durable (action pilote).
3. Généraliser les mesures et les encouragements pour une construction durable en conformité avec les dispositions et objectifs à atteindre en matière de prévention des risques naturels, d'économies

d'énergie (formations, normes d'éco-efficience des habitations et autres locaux), et de respect du caractère paysager de la Méditerranée. Subordonner les aides à l'habitat social à des critères de durabilité.

4. Mettre en place avant 2010 dans toutes les villes méditerranéennes de plus de 100 000 habitants des Agendas 21, plans stratégiques et projets concertés de réhabilitation, de régénération et de renouvellement urbains, en impliquant les habitants, les associations et les entreprises et en prenant appui sur leur identité patrimoniale pour créer de nouvelles dynamiques urbaines et renouer avec le modèle de ville compacte et mixte.
5. Diminuer à la source et recycler les déchets urbains en encourageant les pratiques et les investissements pour des équipements de recyclage et de traitement ainsi que l'amélioration de la collecte auprès des usagers, de façon à réduire de 40% le volume tendanciel total des déchets urbains en 2025 (de 20% en 2015). Doubler les taux de recyclages d'ici 2025 (par rapport aux taux constatés en 2000).
6. Renforcer les contrôles de la qualité de l'air (en visant la couverture de toutes les villes méditerranéennes de plus de 100.000 habitants par des réseaux de mesure avant 2015). Encourager l'usage des véhicules et carburants non polluants (pour atteindre une proportion de 30% de carburants propres : GPL, GNV, biocarburants d'ici 2015). Promouvoir la réalisation d'enquêtes épidémiologiques « qualité de l'air-santé » et soutenir la création d'un réseau méditerranéen d'échanges et d'information épidémiologique.
7. Développer la coopération décentralisée entre villes et collectivités locales méditerranéennes, étendre progressivement les programmes de type URBAN aux zones urbaines en difficulté des PSEM.
8. Initier un mécanisme régional de coopération et de mutualisation des risques au financement duquel contribueront les villes méditerranéennes (action pilote).
9. Encadrer au niveau national le développement urbain durable par l'élaboration d'une charte de la ville durable. Fixer des objectifs et mettre en place ou développer des plans d'action État-villes pour la résorption de l'habitat insalubre, la lutte contre la pollution de l'air, l'assainissement, le recyclage. Renforcer les capacités des autorités locales en accroissant la part relative de la fiscalité locale dans l'ensemble des ressources fiscales. Développer des programmes de formation à la gestion urbaine durable des personnels des autorités locales (y compris sous forme de séjours-formations dans les villes de l'Europe méditerranéenne) notamment en vue d'assurer une meilleure intégration des enjeux de développement durable dans les cahiers des charges des contrats de partenariat « public/privé » et les procédures d'obtention de contrats de sous-traitance.

### 2.3. Promouvoir une agriculture « de qualité » et un développement rural durable

L'espace rural méditerranéen se caractérise par l'importance relative des montagnes, des milieux semi-naturels (parcours, espaces boisés) et de l'agriculture pluviale (cultures annuelles et arboriculture), par la richesse de la biodiversité (10 % des espèces végétales du monde sur 1,6 % de sa superficie), par la valeur culturelle de l'agriculture, des paysages ruraux et de l'alimentation méditerranéenne et par une très grande fragilité écologique et socio-économique. Compte tenu de ses spécificités, la Méditerranée a développé depuis longtemps des cadres et réseaux de coopération et de compétence avec notamment : le Centre International des Hautes Études Agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), le réseau Silva Mediterranea, le nouveau Centre méditerranéen de l'UICN, et des ONG actives dans le domaine forestier et de la protection de la nature (notamment l'AIFM et le WWF). Des observatoires et centres spécialisés sur les zones arides (OSS, ICARDA) sont aussi actifs dans la région.

La biodiversité et les paysages sont dégradés et menacés, soit par surexploitation des ressources soit par abandon des pratiques traditionnelles, ce qui a fait classer cette écorégion parmi les zones les plus critiques de la planète. Dans les pays développés du Nord, les arrières pays ont été largement désertés au cours du XXème siècle et la déprise agricole s'est traduite par une fermeture des milieux, par le recul des activités traditionnelles et par un sous équipement en services publics, bien que ce recul commence à être compensé par une forte diversification de l'économie rurale (tourisme, économie résidentielle, agro-alimentaire). Dans les pays en

développement, l'agriculture conserve une importance sociale et économique fondamentale. Leurs arrière-pays montagneux ont été, au cours des dernières décennies, l'un des grands réservoirs de l'émigration, vers les villes et vers l'Europe. Ils n'ont pas, pour autant, été dépeuplés. Les populations qui y vivent exercent des pressions considérables sur les ressources naturelles. Les conséquences en sont visibles dans l'accentuation de l'érosion, l'envasement des barrages, le dérèglement des écoulements. Le phénomène de désertification est particulièrement grave et conduit à accentuer la pauvreté rurale.

Les écarts considérables de productivité agricole entre le Nord et le Sud et l'Est et entre agriculture moderne et de subsistance ne cessent de s'accroître. L'agriculture moderne et l'irrigation se développent sur les deux rives avec des effets environnementaux négatifs (surconsommations de ressources en eau, pollutions, érosion et salinisation des sols). Ce développement rencontre des limites physiques. De nombreux territoires ruraux du Sud et de l'Est sont très fragiles dans le contexte de la mondialisation.

Le grand risque du scénario tendanciel est l'accentuation des instabilités : désertification, paupérisation et déstabilisation des sociétés agricoles marginalisées des pays en développement (avec leurs impacts en termes de dégradation des ressources naturelles, de mobilité et d'émigration), accroissement des pressions sur les ressources en eau et de leurs impacts, pertes de terres agricoles de grande qualité (par l'urbanisation), croissance de la vulnérabilité aux risques d'incendies et d'inondation et dégradation irréversible des paysages, de la biodiversité. On peut craindre également la perte d'une certaine identité méditerranéenne et le recul de modèles alimentaires à faible consommation d'énergie et d'une grande valeur en termes de santé.

Pour contrer ce risque, les méditerranéens doivent, avec l'Europe, s'attacher à valoriser ensemble les atouts de la région, à relativiser l'importance potentielle des produits d'exportation et à améliorer les structures foncières et les conditions de fonctionnement des marchés internes, à gérer plus rationnellement les ressources de l'espace rural et à en diversifier et valoriser les productions et à promouvoir le modèle alimentaire méditerranéen. Les politiques alimentaires, agricoles, forestières, rurales et de protection de la nature doivent évoluer dans le cadre d'une coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne dynamique. Cependant, la négociation euro-méditerranéenne est restée jusqu'à présent surtout dominée par des approches commerciales à court terme qui ont peu pris en compte les considérations non commerciales de l'agriculture.

### **Objectifs**

- Réduire les pressions exercées sur l'environnement par l'agriculture et accroître ses aménités pour mettre un terme à la dégradation de l'espace rural, réduire la vulnérabilité face aux risques (feux de forêts, inondations, etc.) et limiter de moitié la croissance tendancielle des pertes de terres agricoles péri-urbaines.
- Réduire de façon significative d'ici 2010 la désertification, la perte irréversible de biodiversité continentale et la dégradation des paysages. Stopper la désertification résultant de la mauvaise gestion de l'espace rural avant 2025.
- Valoriser la typicité, la diversité et la qualité méditerranéenne (alimentation, produits, territoires) et créer des synergies entre activités pour dégager des plus-values.
- Tenir l'espace agricole et rural. Reconnaître l'importance des fonctions non commerciales de l'agriculture méditerranéenne afin de limiter la diminution du nombre d'actifs agricoles (en valeur absolue dans les pays développés, et en valeur relative dans les pays en développement).
- Éviter la déstabilisation des sociétés rurales et favoriser la revitalisation des campagnes. Réduire de moitié d'ici 2015 (par rapport à 1990) la part de populations rurales n'ayant pas accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité et réduire à l'horizon 2025, l'essentiel des

écarts constatés avec les villes (pauvreté, analphabétisme, accès aux services de base, y compris les services d'éducation et de santé... Diversifier l'économie et les emplois des territoires ruraux défavorisés de façon à augmenter substantiellement la pluriactivité et la part des revenus non agricoles dans le PIB rural.

### **Orientations et actions**

1. Produire d'ici 2007 une lecture commune et différenciée des avènements souhaitables à long terme de l'agriculture et des espaces ruraux méditerranéens et de leurs rôles dans une économie moderne de développement durable. Rapprocher ainsi les points de vue respectifs dans le cadre euro-méditerranéen, intégrer des considérations non commerciales dans la négociation euro-méditerranéenne et adopter un traitement spécial et différencié pour les pays ruraux en situation de fragilité écologique et socio-économique (progressivité, exemptions, ouverture asymétrique des marchés) (action pilote).
2. Généraliser les dispositifs et plans, ayant force de loi, pour une gestion durable des terres agricoles, pastorales et forestières. Réduire d'ici 2025 (du quart d'ici 2015) la perte annoncée de terres agricoles péri-urbaines et mettre en œuvre, sur au moins 20% des superficies rurales en 2015, des plans de gestion des terroirs de montagne et des parcours et forêts et des aires protégées du type parcs naturels régionaux ou réserves de biosphère, afin de limiter les effets de l'érosion et d'atténuer la désertification, d'améliorer la régulation des régimes hydriques, de conserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine culturel, de maintenir une économie pastorale et forestière rentable et de diversifier l'économie. Actualiser et relancer, dans le cadre de *Silva mediterranea*, le Programme d'action forestier méditerranéen (PAF-Med) adopté en 1993 pour servir de cadre de référence aux plans d'action forestiers nationaux en y intégrant les enseignements des analyses en cours sur la gouvernance du développement durable (approches participatives).
3. Soutenir dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen les transitions vers un développement agricole et rural durable des pays en développement et l'émergence de formules et programmes intégrés de type Leader et parcs naturels régionaux. Inviter le CIHEAM à s'élargir à l'ensemble des pays riverains, à développer un système méditerranéen de recherche/développement en réseau (avec les instituts de recherche agronomique des pays) et à mieux intégrer la problématique du développement méditerranéen durable dans sa réflexion et ses formations.
4. Initier ou développer des politiques d'aménagement du territoire et de développement rural durable afin d'atténuer les déséquilibres territoriaux entre littoral et intérieur et entre le monde rural et les villes, de rééquilibrer les armatures urbaines (développement des villes intérieures et des bourgs ruraux), d'intensifier la couverture des services et des infrastructures routières, d'alimentation en eau, d'assainissement et en électricité, de développer les communautés rurales dans le cadre de projets de territoire intégrés visant la création de pôles d'activités, la valorisation des ressources et du patrimoine local, la diversification économique (tourisme, industrie, services,..), l'appui aux projets locaux et à la création d'entreprises, l'accueil de nouveaux ruraux, la promotion de la production décentralisée de l'énergie (solaire, éolien, hydroélectricité) et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles.
5. Créer des fiscalités différenciées et des outils d'incitation d'utilisation souple et déconcentrée en faveur des territoires ruraux en difficulté.
6. Promouvoir une agriculture raisonnée (durable du point de vue environnemental) afin de réduire les consommations d'eau et d'intrants, de stopper la dégradation des sols et de restaurer leur fertilité. Évaluer et gérer les risques pour l'écorégion liés à l'utilisation d'OGM. Généraliser l'éco-conditionnalité des aides à l'agriculture. Prendre en considération la stratégie européenne sur les sols.
7. Valoriser les régimes alimentaires méditerranéens et développer les signes de qualité (agriculture biologique, labels et politiques d'appellation) pour promouvoir une alimentation de santé, des produits de qualité et de terroirs et l'utilisation des variétés locales et pour renforcer la compétitivité en valorisant les atouts méditerranéens. Créer un label méditerranéen pour les produits de qualité.
8. Reconnaître le rôle d'acteurs du développement durable des agriculteurs en maintenant et attirant des jeunes agriculteurs pour le maintien d'une civilisation rurale vivante, en préparant une nouvelle

génération à ces métiers, en introduisant de nouvelles formations dans les écoles d'agriculture et en orientant les aides vers les fonctions non commerciales de l'agriculture.

9. Améliorer l'accès aux marchés agricoles intérieurs, au crédit et au foncier dans les pays en développement.

#### 2.4. Mieux gérer les ressources et les demandes en eau

L'eau est une ressource rare, fragile et très inégalement répartie (les 2/3 des ressources sur 1/5 du bassin). L'irrégularité des pluies, l'aridité, particulièrement forte au Sud et à l'Est, ainsi que la récurrence des sécheresses créent une contrainte majeure pour l'agriculture. Les générations successives se sont attachées à combattre cette contrainte par le développement des irrigations, faisant aujourd'hui de celles-ci le plus gros demandeur d'eau (65% de la demande totale et 82% au Sud et à l'Est). La population pauvre en eau de ces pays (moins de 1000 m<sup>3</sup>/hab./an) s'élève à 108 millions d'hab. et pourrait atteindre 165 millions en 2025, dont 63 millions en dessous du seuil de pénurie (moins de 500 m<sup>3</sup>/hab./an).

Les stratégies nationales ont privilégié les politiques de l'offre en multipliant les ouvrages de retenue et les forages (500 barrages en Méditerranée qui stockent plus de 230 km<sup>3</sup>). Cette politique se poursuit (près de 250 barrages sont programmés dans 9 pays pour un stockage d'environ 90 km<sup>3</sup>). La tendance n'est pas durable: les aquifères, dont beaucoup d'eau fossile non renouvelable, sont surexploités ou irréversiblement dégradés par des intrusions salines, de très nombreux barrages vont perdre l'essentiel de leur capacité du fait de l'envasement alors qu'il y a de moins en moins de sites pour les reconstruire, les régimes hydriques se détériorent du fait de la dégradation et de l'artificialisation des bassins versants et de la disparition des zones humides. Le changement climatique annonce en outre une irrégularité et des déficits plus marqués de la pluviosité.

Le défi majeur est de promouvoir des politiques de la demande pour réduire les pertes et les mauvaises utilisations et créer plus de valeur ajoutée par une plus grande efficacité des irrigations, de l'eau industrielle et de l'eau urbaine. La demande tendancielle (utilisations et pertes) pourrait être de l'ordre de 210 km<sup>3</sup> en 2025. Une gestion rationnelle de la demande permettrait d'économiser, au même horizon, quelque 54 km<sup>3</sup> d'eau (soit 24 % de la demande tendancielle), évitant notamment la construction de près de 100 barrages. En outre, des formes non conventionnelles d'approvisionnement (réutilisation des eaux de drainage agricole, réutilisation des eaux usées, dessalement de l'eau de mer, utilisation industrielle des eaux saumâtres) permettraient de récupérer environ 25 km<sup>3</sup> en 2025. Certains pays au Sud et à l'Est ont engagé avec succès des politiques de gestion de la demande qui démontrent la possibilité et l'intérêt stratégique de cette réorientation et le sommet de Johannesburg a demandé l'établissement de plans d'efficacité en 2005. La gestion intégrée des ressources et des demandes peut aussi être l'occasion de progrès dans le rassemblement des acteurs à des niveaux pertinents (bassins versants, nappes).

Les autres enjeux liés à l'eau sont l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la protection des écosystèmes et de la qualité des ressources, avec les risques déjà signalés d'écart croissants entre les pays de l'UE (soumis à la directive cadre mais disposant d'infrastructures et de moyens importants) et les autres pays riverains.

#### Objectifs

- Diminuer les pertes et mauvaises utilisations pour réduire de 10% la demande en eau tendancielle projetée à 2015 et accroître sensiblement la valeur économique ajoutée agricole par m<sup>3</sup> d'eau mobilisé.
- Protéger les ressources (qualité et quantité) et les écosystèmes.
- Promouvoir une gestion intégrée des bassins versants notamment pour réduire les risques naturels.
- Atteindre les objectifs fixés pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et pour la réduction des pollutions telluriques.

### ***Orientations et actions***

1. Réorienter les politiques de l'eau en passant d'une approche fondée sur l'offre à une approche fondée sur une gestion intégrée de l'offre et de la demande pour améliorer l'efficacité des usages de l'eau en termes techniques (réduire les pertes inutiles) mais aussi en termes économiques, sociaux et environnementaux. Décliner les politiques de gestion de la demande dans les différents secteurs et politiques : agriculture (en généralisant les technologies et pratiques d'optimisation et d'économie de l'eau d'irrigation et des eaux de drainage), industrie, tourisme, eau urbaine. Mettre en place un cadre fiscal et tarifaire incitatif pour les investissements nécessaires à une gestion par la demande, développer des mécanismes financiers pour internaliser par anticipation les bénéfices des économies d'eau et pour les transférer sous forme de crédits et subventions aux acteurs impliqués dans les investissements requis pour les économies d'eau et l'augmentation du potentiel exploitable ; sensibiliser les professionnels et les utilisateurs sur les gains potentiels de cette gestion.
2. Conserver et accroître les ressources par des approches de conservation des eaux et des sols (pratiques agricoles et forestières) et de recharge des nappes.
3. Encourager et développer en complémentarité aux politiques de gestion de la demande la production et l'utilisation des eaux non conventionnelles (réutilisation des eaux usées, dessalement) par des politiques de crédit et des investissements publics et privés.
4. Renforcer les réglementations pour limiter la surexploitation des nappes et celle des ressources non renouvelables, encourager la recharge artificielle des nappes, protéger les zones humides en renforçant la réglementation et en évaluant la demande nécessaire aux écosystèmes pour la prendre en compte dans la planification.
5. Soutenir la mise en œuvre dans les bassins versants de schémas de gestion des eaux et, en priorité, de plans de prévention des risques s'appuyant avant tout sur une agriculture durable.
6. Monter dans le cadre du programme eau du Partenariat euro-méditerranéen un projet de coopération institutionnelle avec les directeurs de l'eau des pays pour aider à la réorientation des politiques publiques et au renforcement des capacités (action pilote).
7. Financer (bailleurs de fonds) des opérations pilotes, y compris par subventions pour montrer le bien fondé de ces nouvelles approches.
8. Créer une facilité au niveau euro-méditerranéen pour soutenir les investissements et atteindre les objectifs du Millénaire et de la Convention de Barcelone (accès à l'eau potable, équipement en stations de traitement des villes côtières).

## **2.5. Gérer la demande d'énergie et atténuer les effets à long terme du changement climatique**

La consommation d'énergie des pays méditerranéens a plus que doublé depuis 30 ans pour atteindre 820 Mtep en 2000. Si cette tendance se poursuit, la demande sera de l'ordre de 1365 Mtep en 2025, et serait satisfaite à 87% par la consommation d'énergies fossiles, avec une part croissante du gaz naturel (l'indice de dépendance des énergies fossiles de l'ensemble des pays méditerranéens, sera passé de 21% à 38% entre 1970 et 2025). Les secteurs de l'énergie, du résidentiel, de l'industrie et des transports sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Sans modification de la tendance, les émissions passeraient, pour la Méditerranée, de 7% du

total mondial à 9% en 2025, en dépit d'un déficit énergétique prévisible dans de nombreux pays (+1 à 2% par an d'ici 2025).

Une modération de la consommation d'énergie fossile est d'autant plus essentielle que plusieurs pays de la région se sont engagés à respecter les paramètres de Kyoto, que la Méditerranée est particulièrement menacée par le changement climatique (croissance du stress hydrique, de la désertification, des sécheresses ou des inondations, submersions des zones basses des deltas, etc.) et que le protocole de Kyoto représente une opportunité de financement du développement. Les pays développés de la rive Nord ont rejeté en 2000 près de 70% des émissions totales de CO<sub>2</sub> liées à l'activité énergétique en Méditerranée

Une utilisation rationnelle de l'énergie et un recours croissant aux énergies propres et renouvelables (solaire, éolien, biomasse, etc.) constituent les enjeux énergétiques les plus décisifs pour la région.

Des réseaux méditerranéens (OME, MEDENER) existent et des projets de coopération (à l'exemple du « *Mediterranean Renewable Energy Programme* » de l'Italie) ont été initiés ainsi qu'un programme régional euro-méditerranéen. La Méditerranée gagnerait beaucoup à la mise en place de mécanismes de développement propre conjoints au titre du Protocole de Kyoto. Ils permettraient aux pays concernés par l'annexe 1 de la CCCNU d'inciter leurs entreprises à accroître leurs investissements dans les pays en développement qui ont ratifié le Protocole de Kyoto. Cet accroissement des flux d'investissements dans la région facilitera l'instauration d'un marché solide des énergies renouvelables et des technologies énergétiquement efficaces, stimulera les transferts de technologies et de savoir-faire entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Les pays méditerranéens doivent aussi se préparer au post Kyoto.

### **Objectifs**

- Utiliser de façon plus rationnelle l'énergie (URE) et réduire l'intensité énergétique pour atteindre de réductions de la demande tendancielle projetée à 2015.
- Développer les énergies renouvelables (ER) pour atteindre 7% de la demande énergétique en 2015.
- Réduire substantiellement les émissions de CO<sub>2</sub> dans la région d'ici 2025 en explorant toutes les options possibles. Accélérer l'évolution progressive des pays méditerranéens en développement et transition vers le développement durable par des projets mis en œuvre dans le cadre des mécanismes d'application conjoints du protocole de Kyoto.
- Réduire de moitié d'ici 2015 la part de population n'ayant pas accès à l'énergie en privilégiant les énergies renouvelables.

### **Orientations et actions**

1. Donner une priorité à l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie, en particulier dans l'éclairage, la construction et le résidentiel, la production industrielle et les transports et aux Énergies Renouvelables. Fixer dans chaque pays des objectifs globaux et sectoriels à atteindre en 2015.
2. Inciter les producteurs, les constructeurs, les usagers et l'ensemble des acteurs à des changements de comportement durables et équitables en particulier par des signaux prix incitatifs pour les économies d'énergies et décourageant les gaspillages et énergies polluantes et par des campagnes de sensibilisation. Inviter les industriels et autres utilisateurs à faire des bilans et à développer des stratégies d'efficacité.
3. Renforcer les outils et mécanismes financiers: fiscalité, subventions, crédits d'impôts, politiques tarifaires des opérateurs, crédits échangeables de recours à des énergies renouvelables alloués aux équipements collectifs et individuels débouchant sur des économies d'énergies ou faisant appel aux énergies renouvelables.
4. Intégrer la durabilité dans l'interconnexion méditerranéenne des réseaux, en arbitrant dans un sens favorable aux énergies renouvelables et à la mixité des ressources.

5. Inviter les pays méditerranéens de l'annexe 1 à créer un fonds carbone (mécanisme de développement propre proposé par le protocole de Kyoto) ayant pour objectif le rachat de certificats de réduction des émissions à des investisseurs intervenant dans les autres pays méditerranéens qui ont ratifié le Protocole de Kyoto (action pilote).
6. Inviter les bailleurs de fonds à rééquilibrer leurs interventions en faveur de programmes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables pour contribuer à atteindre les objectifs fixés.

## 2.6. Assurer une mobilité durable par une gestion appropriée des transports

La demande de mobilité des personnes et marchandises croît à une vitesse nettement supérieure à celle de l'économie et de la démographie. Cependant, les chaînes de transports entre les deux rives sont dans l'ensemble peu compétitives.

Les transports terrestres sont dominés par les transports routiers (88% des transports de voyageurs et 82% des marchandises) avec des conséquences très graves sur les émissions de gaz polluants, la dégradation des paysages, le temps gaspillé par les populations. La motorisation des pays développés de la rive Nord est de 540 véhicules pour 1000 habitants. Elle n'est encore que de 30 à 100 pour 1000 habitants au Sud et à l'Est mais la croissance prévue est très forte.

Le trafic aérien est en hausse tandis que le transport par rail occupe une faible place et régresse dans la plupart des pays. Le transport maritime (30% du trafic fret mondial transitent par cette mer) est en expansion. La tendance reste marquée par la préférence routière. Les transports représentaient, en 2000, 32% de la consommation finale d'énergie dans les pays de la rive Nord. L'évolution tendancielle des transports dans les pays de la Méditerranée n'est pas soutenable.

L'UE, certains pays, et un nombre croissant de collectivités locales ont pris conscience des impasses résultant de ces évolutions tendancielle et ont initié la mise en place de politiques visant un transfert modal et la réduction de la demande de mobilité. Des normes strictes sur les véhicules sont mises en oeuvre au sein de l'UE qui vont accélérer la mise en oeuvre d'importants progrès technologiques, avec le risque d'écart croissants avec la rive Sud et Est.

L'enjeu pour la Méditerranée est de construire un système et des modes de transports qui prennent en compte et anticipent ces évolutions. Un forum euro-méditerranéen des transports a été mis en place et des interconnexions se planifient. Mais l'expertise sur les transports durables en Méditerranée est encore limitée et la durabilité n'est pas assez intégrée dans les stratégies et politiques.

### Objectifs

- Disposer de liaisons euro-méditerranéennes de transports assurant une meilleure compétitivité économique tout en intégrant les enjeux de la durabilité.
- Réduire la part tendancielle du transport routier : transférer la croissance des trafics attendue d'ici 2015 de 10% vers le rail et de 2 à 5% vers la mer.
- Mieux maîtriser la mobilité en visant d'ici 2015 un découplage trafics motorisés/PIB, et réduire les congestions actuelles et tendancielle de trafic par un meilleur aménagement du territoire, un recours généralisé aux transports collectifs et des mesures incitatives de réduction de la mobilité individuelle motorisée.
- Réduire les nuisances des transports par une généralisation des technologies disponibles pour des véhicules plus performants.

## **Orientations et actions**

1. Aboutir avant 2010 à un schéma euro-méditerranéen des transports durables inspiré par les objectifs de la stratégie européenne de Göteborg et par la stratégie méditerranéenne (action pilote). Ce schéma visera à compléter et optimiser (réduction des contraintes administratives et ruptures de charge) les chaînes de transports méditerranéennes en intégrant les enjeux de la durabilité. Créer dans ce but une synergie de réflexion entre les différents outils euro-méditerranéens pertinents (Forum Euro-Méditerranéen des transports, projet de corridors multimodaux euro-méditerranéens) et la CMDD.
2. Étendre aux pays méditerranéens non membres de l'UE le bénéfice du Programme Marco Polo pour le développement du transfert modal route-mer.
3. Rééquilibrer les interventions des États et des bailleurs de fonds afin de développer des alternatives (rail, fluvial et maritime) au tout routier.
4. Développer la flotte de cabotage et les installations portuaires (petits et moyens ports) pour réduire les besoins en infrastructures routières lourdes. Développer le « naviroutage ».
5. Promouvoir, à l'échelle locale, de nouveaux partenariats entre les collectivités locales, les entreprises, les chambres de commerce pour intensifier les réseaux de transports collectifs et généraliser progressivement les transports urbains non polluants.
6. Mettre en place dans les pays une panoplie d'outils (subventions, fiscalité, financement des transports collectifs, suppression des aides aux carburants polluants, schémas directeurs des transports, etc.) pour répercuter avant 2015 le coût réel relatif des transports dans le prix d'utilisation.
7. Prendre en compte les possibilités de réduction des transports qui seront offertes, au cours des prochaines décennies, par le développement de l'économie immatérielle, par le télétravail et les téléconférences, ainsi que par les autres applications des nouvelles technologies d'information et de communication. Soutenir, à cet effet, le processus promu par le PNUE (Multi Stakeholder Process) pour le développement de l'économie "digitale" (Global Sustainability Initiative).

### **2.7. Faire du tourisme un vecteur privilégié du développement méditerranéen durable**

La Méditerranée est la première région touristique au monde. L'importance des flux touristiques (366 millions de touristes internationaux et nationaux en 2000), le montant des recettes du tourisme international, la contribution du secteur au PIB et le nombre d'emplois créés, font aujourd'hui du tourisme un secteur économique essentiel pour tous les pays riverains.

Les projections de croissance (637 millions de touristes en 2025, soit 270 millions de plus qu'actuellement, dont la moitié environ dans les régions côtières méditerranéennes) demandent à être anticipées pour en valoriser les aspects positifs et prévenir les effets négatifs (le tourisme est simultanément source de richesses, créateur de patrimoine, cause d'accroissement des dépenses publiques, facteur de dégradations environnementales irréversibles et agent de destruction culturelle).

Le tourisme méditerranéen est centré principalement sur un modèle balnéaire. La saisonnalité y est souvent accusée, d'où des infrastructures surdimensionnées. Il se développe dans un système très concurrentiel dominé par quelques grands tour-opérateurs. La concurrence exacerbée entre les destinations et les pays conduit à une certaine standardisation et à un certain nivellement de l'offre avec des risques possibles de crise. Cette concurrence a pu être encouragée par des politiques publiques volontaristes ayant privilégié des objectifs de flux et d'infrastructures afférentes plutôt que de valeur ajoutée et de développement.

Les impacts environnementaux et socio-culturels de cette évolution sont importants et risquent de devenir plus élevés que les bénéfices générés. Les retombées locales peuvent être limitées et les autres secteurs économiques restent fréquemment à l'écart du développement. Dans certaines destinations, on assiste à la multiplication des résidences secondaires qui contribue au "mitage" de l'espace et au dessaisissement foncier des populations locales. Les coûts et bénéfices réels du tourisme restent très insuffisamment évalués.

Certains pays ont réussi d'importantes diversifications créatrices de plus-values pour s'adapter à l'évolution de la demande internationale et domestique (tourisme rural, tourisme culturel, éco-tourisme). La croissance de la demande domestique dans les pays en développement représente une opportunité de marché, encore très mal satisfaite.

Une réorientation des politiques, une stratégie institutionnelle concertée et des outils de régulation sont nécessaires pour corriger les défaillances du marché et mieux servir le développement méditerranéen. Le défi est de mieux maîtriser la croissance de ce secteur, en particulier en influençant sa répartition spatiale, et de diversifier l'offre au profit du développement urbain et rural durable et d'une meilleure satisfaction de la demande internationale et domestique. Cependant, la région n'a pas encore réussi à mettre en place un mécanisme de coopération régionale suffisant.

### **Objectifs**

- Découpler l'économie touristique de son impact sur l'environnement.
- Promouvoir un tourisme durable, porteur de cohésion territoriale, sociale et de développement culturel et économique.
- Réguler les flux et les activités du secteur touristique par une stratégie institutionnelle.
- Reporter le tiers de la croissance touristique attendue sur le littoral d'ici 2025 au profit du développement urbain et rural des arrière-pays dans les pays et régions côtières où cet objectif est justifié.

### **Orientations et actions**

1. Mettre en place des outils de régulation du tourisme pour en maîtriser les impacts: réalisation d'évaluations des capacités d'accueil dans les destinations, adoption de règles et d'outils économiques et fonciers pour les faire respecter ; développement de formules de redevances de «*tourism pay back*» pour permettre aux touristes de contribuer à l'entretien de l'environnement méditerranéen et au développement durable des destinations (notamment les îles, avec des systèmes de redevance assis sur les transports) ; réglementation des activités de loisir contribuant à la dégradation des milieux, en particulier sur le littoral ; tarification progressive de la consommation de ressources naturelles.
2. Promotion d'un tourisme durable en encourageant la diversification par le développement d'un tourisme d'entreprise plutôt que résidentiel, encouragement des politiques locatives, meilleure satisfaction de la demande du tourisme domestique, promotion du tourisme urbain, culturel, rural et de l'écotourisme permettant une meilleure valorisation des spécificités et du patrimoine de la Méditerranée et la création de synergies et de plus-values avec les autres activités économiques (agriculture, artisanat, industrie agro-alimentaire).
3. Réorienter les politiques du tourisme et mieux les intégrer dans les politiques urbaines et rurales. Assurer une meilleure répartition dans l'espace et dans le temps des flux touristiques qui prenne en compte les politiques de transports. Encourager les mesures pour mieux valoriser les équipements et services du tourisme et éviter les surcharges. Repenser la spatialisation du tourisme dans le cadre des plans directeurs, en particulier pour éloigner des côtes les infrastructures touristiques, freiner la densification littorale des résidences touristiques et améliorer les communications et l'équipement des arrières pays. Promouvoir un label méditerranéen pour le tourisme.
4. Créer un mécanisme de coopération régionale dans le secteur du tourisme fonctionnant en réseau pour promouvoir la destination méditerranéenne, créer un forum permanent d'échanges sur les bonnes pratiques, renforcer les capacités par des programmes de formation et d'appui technique et sensibiliser les touristes et opérateurs dans les destinations et pays émetteurs. Multiplier les campagnes de sensibilisation des touristes dans les pays émetteurs et dans les destinations.
5. Organiser (OMT avec PNUE/PAM et UE) une réunion des ministres euro-méditerranéens du tourisme et de l'environnement afin d'affirmer la volonté commune de réorienter le développement touristique, et de créer le mécanisme de coopération Nord-Sud. Organiser le suivi des comptes satellites du tourisme (Action pilote).

### **3. MOBILISER LES ACTEURS, METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE ET SUIVRE SON AVANCEMENT**

Pour être effectivement mise en œuvre, la Stratégie doit pouvoir être soutenue par des engagements novateurs et forts en matière de coopération méditerranéenne et en matière de gouvernance nationale et locale. De tels engagements impliquent de profonds changements et des réformes. Sa réussite dépendra de la capacité à favoriser des convergences et des synergies dans la planification, les décisions et l'action des gouvernements, des collectivités locales, des entreprises et des autres acteurs de la société civile. Son efficacité reposera largement sur la capacité à suivre les progrès de sa mise en œuvre.

#### **3.1. Une coopération méditerranéenne pour le développement durable**

##### ***Un espace euro-méditerranéen de solidarité et d'engagement***

Le Partenariat euro-méditerranéen semble être naturellement un domaine important de solidarité régionale constituant la base politique nécessaire d'une Stratégie méditerranéenne. Initié en 1995 à Barcelone, son mandat est justement de créer un espace euro-méditerranéen de prospérité et de stabilité.

Surtout centré sur la mise en place d'une zone de libre échange et sur les aspects sécuritaires, il devrait intégrer le concept de durabilité dans ses politiques. Avec un Partenariat renforcé, les pays méditerranéens, qui ont souscrit à ses objectifs initiaux, ont une meilleure chance d'obtenir des réponses à leurs aspirations.

Cette relance doit s'appuyer sur une volonté commune des pays de la Méditerranée de voir le développement durable intégré comme principe directeur du projet euro-méditerranéen. Le Partenariat gagnerait beaucoup à cette réorientation positive d'une importance vitale pour l'avenir de la région.

Le renforcement de la solidarité et des engagements pour un développement durable est déjà à l'œuvre pour les pays de l'UE et, progressivement, pour les pays qui vont la rejoindre. La relance politique doit garantir un élargissement progressif de cette solidarité aux pays du Sud en tenant compte des différences de situation. Il est cependant essentiel que les solidarités se renforcent en même temps sur les bases de la coopération Sud-Sud.

Le renforcement des engagements et de la solidarité est à l'œuvre sur la rive Nord. L'enjeu, pour l'UE et les pays qui vont la rejoindre, consiste à revisiter les politiques de partenariat et d'élargissement pour mieux y intégrer les principes et les objectifs des stratégies européenne et méditerranéenne de développement durable.

**Orientations et Actions**

1. Renforcer les engagements réciproques pour les réformes internes, rechercher l'appui de l'Europe pour la mise à niveau, les coopérations Nord-Sud et Sud-Sud.
2. Mieux intégrer les principes du développement durable et les objectifs de la Stratégie dans la vision euro-méditerranéenne à long terme, les accords de voisinage, les programmes régionaux et nationaux. Adapter les outils et mécanismes de financement. Élargir au Sud et à l'Est le bénéfice du programme communautaire de recherche développement et des programmes de type Interreg, Urban ou Leader. Évaluer l'efficacité des programmes en termes de développement durable.
3. Inviter les pays européens à multiplier les initiatives et projets d'intérêt régional, sous régional ou bilatéral contribuant à la mise en oeuvre de la Stratégie dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen afin de définir des mécanismes innovants pour traiter la question de la dette en reconvertissant celle-ci en actions de recherche et développement, en programmes et jumelages mobilisateurs des acteurs locaux et professionnels des deux rives, et en programmes en faveur de l'environnement.
4. Initier dans le cadre du Partenariat un programme régional spécifique pour le développement durable (suivi des progrès, mise en oeuvre des actions pilotes inscrites dans la Stratégie, appui à l'élaboration des stratégies nationales et renforcement des capacités).
5. Mettre en place une facilité euro-méditerranéenne pour l'eau afin d'aider les pays en développement du Sud et de l'Est à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, du Sommet de Johannesburg et de la Convention de Barcelone (accès à l'eau, équipement des villes côtières en stations de traitement des eaux usées, appui aux plans d'efficacité des pays)..
6. Prendre en considération les évaluations du coût des dégradations de l'environnement et les gains des scénarios « gagnants-gagnants » (études Banque Mondiale, PAM, etc.) et les propositions qui résulteront de l'étude d'impact en termes de durabilité de la zone de libre échange euro-méditerranéenne (étude en cours).
7. Prendre en considération les rôles multiples de l'agriculture, les aspects économiques, sociaux (alimentation et santé, pauvreté, emploi rural) et environnementaux (désertification, biodiversité, risques naturels..) et les enjeux du développement rural durable du Sud et de l'Est dans la négociation commerciale et l'évolution des programmes d'action du Partenariat.
8. Étudier la possibilité d'élaborer un accord méditerranéen sur l'investissement incluant des règles de durabilité (plate forme de règles minimales sociales et environnementales, transfert des meilleures technologies disponibles) pour favoriser une plus forte mobilisation des fonds européens privés dans des activités favorables au développement durable.

**Renforcer les synergies avec les autres cadres de coopération**

La mise en oeuvre de la Stratégie doit pouvoir s'appuyer sur les autres cadres de coopération méditerranéens. Le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), joue un rôle essentiel pour renforcer l'engagement des pays, et de l'ensemble des acteurs dans la gestion de l'environnement marin et littoral. Des accords sous-régionaux (Initiatives Adriatique et Ionienne, RAMOGE) permettent de renforcer cet engagement. Des réseaux de professionnels et d'ONG sont aussi actifs.

Le CIHEAM a vocation à devenir un acteur plus engagé dans le domaine de la recherche et de la formation agronomique pour le développement durable.

La CGPM et Silva Mediterranea ont un rôle essentiel pour la gestion des pêches et pour l'engagement des administrations forestières dans le développement durable et la protection de l'environnement.

Les pays de la Méditerranée, bien que principalement centrés sur le Bassin Méditerranéen, sont par ailleurs intégrés à des structures régionales de leur voisinage élargi dont les limites d'appartenance se déploient au-delà de l'écorégion. C'est le cas notamment pour l'appartenance à la Ligue arabe, à l'Union du Maghreb arabe, aux diverses organisations régionales des Nations Unies qui chevauchent la région méditerranéenne. Ces cadres de coopération et des structures

comme le CEDARE ou le Programme METAP peuvent jouer un rôle important vis à vis de leurs pays bénéficiaires. .

La Stratégie Méditerranéenne tient compte de ces appartenances multiples et exploite les complémentarités et les synergies de ses engagements avec les moyens de coopération que ces institutions régionales peuvent mobiliser dans la Méditerranée.

D'autres Institutions Internationales actives dans la région (Banque Mondiale, PNUD, etc.) ont aussi un rôle majeur dans la mise en œuvre de la stratégie.

### ***Orientations et Actions***

1. Inviter les différents cadres de coopération à mieux intégrer la problématique du développement durable dans leur réflexion et leur action et à contribuer à mettre en œuvre la Stratégie.
2. Accroître les synergies entre ces différents cadres de coopération, le Partenariat euro-méditerranéen et le PAM.
3. Renforcer les synergies avec le PAM, les pays et les ONG dans la mise en œuvre du programme SMAP (programme environnemental du Partenariat). Le centrer sur les questions environnementales d'intérêt commun : protection et utilisation de la biodiversité, gestion intégrée des zones côtières incluant la prévention des risques, prévention des pollutions maritimes, renforcement des capacités des Ministères de l'environnement pour l'intégration.

### ***Un suivi régional exemplaire des progrès***

Le développement durable est un développement basé sur la connaissance. Il se renforce donc avec le suivi de ses progrès, l'échange des expériences réciproques et l'approfondissement continu de la réflexion commune. Les bilans réguliers devront démontrer la volonté d'exemplarité de la Méditerranée dans ce domaine et contribuer à la réflexion internationale. Il importe de mesurer ainsi les contributions de la Méditerranée aux objectifs définis à l'échelle planétaire.

La Commission méditerranéenne du développement durable, établie en 1995 au sein du PAM, est le cadre approprié de cette réflexion et de ce suivi collectif. Elle réunit des représentants de l'ensemble des pays riverains et de la Commission européenne ainsi que d'autorités locales, des acteurs du secteur socio-économique et des ONG.

Les pays riverains ont également commencé à établir des commissions nationales de développement durable et à élaborer des premières générations de stratégies nationales de développement durable. Ils ont produit des premiers rapports sur l'environnement et le développement durable et certains ont établi à cet effet des « observatoires nationaux » ou agences équivalentes. Des progrès dans les pays bénéficiaires de MEDA ont été obtenus dans le champ des statistiques, mais les capacités de production et de diffusion de l'information doivent être améliorées.

## **Orientations et Actions**

1. Faire de la CMDD un cadre de réflexion et de suivi dont les travaux engageront effectivement les administrations concernées des pays riverains et de la Commission européenne ainsi que les OIG oeuvrant dans la région méditerranéenne. Inviter les acteurs économiques et autorités locales à y participer aussi activement que le font les ONG.
2. Réaliser tous les cinq ans un bilan régional d'ensemble d'avancement de la stratégie dans le cadre de la CMDD avec l'appui du Secrétariat du PAM. Les progrès réalisés seront mesurés régulièrement sur la base des indicateurs retenus<sup>2</sup> et des différentes informations et analyses disponibles.
3. Renforcer l'échange d'expériences, et organiser des forums méditerranéens (régionaux ou sous-régionaux) dans le cadre de la CMDD sur les 7 domaines prioritaires. Ces forums pourront conduire à faire de nouvelles propositions pour préciser les objectifs, actions et instruments inscrits dans la Stratégie.
4. Renforcer le réseau méditerranéen d'observation de l'environnement et du développement (Plan Bleu avec les autres centres du PAM, l'AEE et autres cadres de coopération, les pays et les réseaux d'experts) de façon à réunir et mettre à disposition en continu l'information utile pour le suivi du développement durable et de la Stratégie.
5. Inviter les pays à mettre en place de vastes programmes d'information sur la Stratégie et à associer les acteurs à leur mise en œuvre à leur évaluation (entreprises, autorités locales, associations, établissements techniques). Des forums pourront être organisés à cet effet dans les pays ou au niveau régional - méditerranéen, européen et euro-méditerranéen.
6. Utiliser le cadre de la CMDD afin de rapprocher les points de vue au niveau international sur des questions importantes pour l'avenir de la région (défense de la diversité, multiples fonctions non commerciales de l'agriculture, etc.).

### **3.2. Mobiliser les hommes et les financements, organiser les mises en œuvre nationales**

#### ***Renforcer le capital humain et l'implication des acteurs : recherche, formation, éducation, sensibilisation et participation***

Malgré des dépenses publiques pour l'éducation, supérieures en moyenne à d'autres régions comparables du monde, les pays méditerranéens en développement enregistrent encore des niveaux d'illettrisme non négligeables, notamment en milieu rural et chez les femmes. L'inadéquation entre les compétences acquises dans le système scolaire et universitaire et les besoins du marché du travail se traduit par le développement du sous-emploi et l'augmentation du chômage des jeunes diplômés. La « fuite des cerveaux » à l'étranger est une réalité. Les dépenses de recherche et développement sont en moyenne beaucoup plus faibles que celles de la moyenne des pays à revenu équivalent, y compris dans les pays développés de la rive Nord. La diffusion des connaissances est limitée par le faible niveau d'accès à Internet. La faible part des exportations de produits à haute valeur technologique dans les exportations de presque tous les pays méditerranéens est un indicateur symptomatique, de même que la faiblesse persistante des investissements dans ces secteurs.

Les déficits persistants en matière de diffusion des connaissances, d'éducation et d'accès à l'information ne favorisent pas la participation de la population aux processus de décision malgré les progrès des dispositions légales dans ces domaines. On peut tout de même noter la constitution au niveau régional, avec le soutien du PAM et du Partenariat euro-méditerranéen, de réseaux actifs d'ONG qui ont permis de diffuser savoir et expériences au niveau des pays, notamment en matière d'éducation à l'environnement. Certains pays ont commencé à engager des efforts notables d'éducation dans ce domaine. En revanche, l'éducation au développement durable reste pour l'essentiel à construire, y compris au niveau des formations supérieures.

<sup>2</sup> Qui seront annexés à la présente Stratégie en mai 2005.

Le défi majeur pour la région est de combler ces déficits en intégrant la problématique du développement durable à tous les niveaux, de façon à ce que l'ensemble des acteurs intègrent automatiquement dans leurs comportements les exigences du développement durable.

### **Orientations et Actions**

1. Assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.
2. Former les jeunes et les PME pour les préparer au nouveau contexte de la mondialisation et du libre échange et les préparer aux nouvelles technologies du 21ème siècle.
3. Donner une place appropriée à l'éducation pour le développement durable conformément à la Déclaration de la Conférence UNESCO de Thessalonique (1997) et participer de façon active à la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies instituant une Décennie pour l'éducation au développement durable (DESD) pour la période 2005/2014. Introduire le développement durable dans les cursus de formation depuis l'école primaire jusqu'aux universités, et grandes écoles (formation des économistes, ingénieurs, administrateurs, architectes et urbanistes, cadres commerciaux). Généraliser sous l'égide de l'UNESCO la création de chaires pour le développement durable.
4. Accroître en synergie avec le secteur privé les dépenses en recherche et développement afin d'atteindre au moins le niveau moyen des pays à revenus équivalents d'ici 2015 en mettant l'accent sur l'usage rationnel des ressources naturelles, le développement de technologies respectueuses de l'environnement, la reconnaissance et la valorisation économique et sociale des savoir-faire et de la diversité de la Méditerranée.
5. Mettre en œuvre les recommandations de la CMDD relatives à l'information et à la participation du public.
6. Développer (PAM et Partenariat euro-méditerranéen) la coopération régionale pour soutenir les efforts des réseaux régionaux d'ONG et des pays dans les domaines de l'information et de la participation.
7. Promouvoir au niveau régional la mise en réseaux des universités et des centres de recherche et de formation pour renforcer l'efficacité globale et la contribution de la recherche aux enjeux méditerranéens du développement durable.

### **Financer le développement durable**

La mise en œuvre de la Stratégie doit permettre d'éviter les coûts et risques très élevés du développement non durable. Dans certains domaines, elle permettra d'éviter des dépenses lourdes d'infrastructures et de réaliser des économies substantielles. Elle conduira aussi à mieux valoriser les ressources naturelles, à créer des valeurs ajoutées et à positionner plus avantageusement la région dans la mondialisation.

Cependant, la mise en œuvre de la Stratégie nécessite d'importants financements publics pour les projets d'infrastructures consacrés aux enjeux que sont : la réduction des problèmes environnementaux (traitement des eaux et des déchets), l'accès aux services de base (accès à l'eau, à l'énergie, à l'éducation..), la recherche et le développement, les transports durables, les incitations à une évolution des modes de consommation et de production (avec des bénéfices qui peuvent être différés), le renforcement des capacités, le soutien au développement agricole et rural durable.

Or, les pays méditerranéens en développement sont confrontés au poids de leur dette extérieure (lequel, dans certains pays, représente plus du tiers des exportations de biens et services), à la faiblesse de leurs ressources financières publiques (notamment la fiscalité directe), à la réduction des recettes douanières, aux faibles niveaux d'épargne et d'investissement internes et au manque d'un environnement propice aux IDE. La part des flux financiers internationaux se dirigeant vers la Méditerranée est ainsi passée de 17% entre 1971 et 1980 à 8% sur la période 1991-2002. Les marges de manœuvre pour financer le développement durable sont très affectées par l'importance relative des dépenses de souveraineté (défense, sécurité, etc.) et de

celles consacrées à des politiques traditionnelles d'offre qui ont souvent un coût et des impacts environnementaux élevés.

Les systèmes actuels de financement ne permettent pas de responsabiliser suffisamment les acteurs pour l'enclenchement de processus de développement durable. Les mécanismes d'incitation et de taxation ne sont pas suffisamment modulés pour promouvoir efficacement un développement qui prenne en compte les exigences sociales, économiques et environnementales de la durabilité. La fiscalité locale est particulièrement faible au Sud et à l'Est. Le secteur financier reste encore trop dominé par un système bancaire qui dispose d'un quasi monopole sur l'épargne. Les garanties demandées par les banques commerciales et les coûts élevés des crédits limitent fortement l'accès des PME à un financement pour débiter des activités productives. Les marchés financiers et les possibilités de financement alternatif (micro crédit, capital risque, subventions, etc.) sont peu développés. La part de l'aide publique allant à des actions particulièrement favorables au développement durable n'est que de 19% et les bailleurs de fonds manquent encore d'outils permettant de financer les ressources humaines et les programmes qui se caractérisent par de multiples actions de petites tailles.

Si des réformes internes sont nécessaires et sont en partie engagées pour rationaliser les dépenses publiques et rénover la fiscalité et les systèmes bancaires, elles sont encore insuffisantes et les pays en développement ne pourront seuls faire face à de tels besoins.

### ***Orientations et Actions***

1. Porter avant 2015 l'aide publique au développement des pays européens de l'OCDE à 0,7% de leur PNB (objectif du Millénaire pour le développement).
2. Inviter les bailleurs de fonds à intégrer davantage la durabilité dans leurs stratégies et méthodes. Doubler d'ici 10 ans la part relative de l'aide consacrée aux actions contribuant à la présente Stratégie. Faire évoluer les pratiques pour financer des programmes mobilisateurs des acteurs locaux et professionnels et encourager une certaine décentralisation de la coopération financière.
3. Rationaliser et ré-orienter les dépenses publiques domestiques pour se rapprocher des objectifs proposés par la Stratégie. Systématiser les études coûts/bénéfices (en incluant une dimension environnementale et sociale) avant tout grand programme d'investissement public.
4. Promouvoir la mise en place de systèmes (micro crédit, capital risque, incitations...) permettant le financement de PME pour des activités productives et innovantes.
5. Évaluer les externalités positives et négatives des activités en terme d'environnement et de durabilité. Mettre en place des systèmes de subventions/taxes/tarififications qui en tiennent compte pour mobiliser et responsabiliser les acteurs vers des processus de développement durable (gestion durable des ressources et des espaces, production et diffusion de nouvelles technologies, évolutions des modes de consommation et de production).
6. Développer des systèmes de péréquation (fiscalités, redevances, incitations) entre régions/localités favorisées et zones défavorisées au profit du développement de ces dernières.
7. Poursuivre et accélérer les réformes de la fiscalité et des systèmes financiers et bancaires, en prenant en compte, dans leurs définitions et leurs mises en place, les nécessités liées au financement d'activités s'inscrivant dans les stratégies de développement durable.

### **Des mises en œuvre nationales**

L'engagement de processus de développement durable implique des engagements au plus haut niveau (chefs d'états et de gouvernements, maires, responsables des entreprises), car il s'agit de définir et d'adopter des principes fondamentaux dans les lois ou les institutions, de faire des choix et de fixer des objectifs à long terme, d'engager les acteurs, de reconnaître les conflits d'intérêts, de remettre parfois en cause certaines rentes acquises, d'assurer des arbitrages et des cohérences et de faire évoluer les politiques.

Pour progresser dans cette direction, le Sommet de Johannesburg a invité à l'élaboration de stratégies nationales, et les pays méditerranéens avaient décidé de s'y atteler depuis 2001. La Stratégie méditerranéenne, en tant que stratégie « cadre » peut inspirer les stratégies nationales en cours d'élaboration ou aider à leur actualisation. Elle n'aura d'ailleurs de portée véritable que si elle se voit prise en compte par de telles stratégies, étant entendu que c'est à chaque pays, en fonction de ses spécificités et enjeux nationaux, de se fixer ses propres objectifs spécifiques, calendriers et moyens d'action.

Ces stratégies nationales gagneraient beaucoup à s'appuyer sur des analyses prospectives de l'environnement et du développement. Les administrations en charge de l'environnement, de la gestion des territoires et du plan ont un rôle important à jouer pour mettre en évidence les grands enjeux et risques et contribuer à développer des visions partagées des futurs possibles et souhaitables.

Une condition de réussite est de décliner ces stratégies nationales en des stratégies sectorielles de développement durable. La promotion de politiques de développement local (développement urbain et rural, gestion intégrée des zones côtières) peut justifier une plus forte dévolution de compétences aux autorités et acteurs locaux (déconcentration ou décentralisation) dans le cadres de contrats garantissant la prise en compte de la durabilité.

Les États ne doivent pas seulement adopter les stratégies. Ils doivent donc être prêts à envisager des réformes et des politiques, en particulier en matière de dispositifs institutionnels et juridiques d'évolution du rôle des ministères de l'environnement, de formation, de mécanismes de financement, d'organisation des partenariats, de contractualisation.

### **Orientations et Actions**

1. Elaborer les stratégies nationales de développement durable ou les actualiser, en tenant compte des orientations et objectifs fixés par la Stratégie méditerranéenne.
2. Élaborer (ou actualiser) d'ici 2008 des stratégies sectorielles de développement durable dans les 7 domaines essentiels d'action retenus par la Stratégie méditerranéenne (pour l'ensemble du pays ou seulement pour sa partie méditerranéenne). Fixer des objectifs adaptés aux enjeux et spécificités des pays.
3. Introduire sans délai des dispositions en vue d'affirmer les droits à l'information et à la participation et les principes fondamentaux de cohérence, de transparence et de responsabilisation.
4. Promouvoir les réformes internes qui conditionnent la réussite des processus de développement durable visés par la Stratégie : évolution du rôle de l'État, définition de ses fonctions d'encadrement public pour le développement durable, retrait des fonctions qui peuvent être assurées plus efficacement par les autorités locales ou par le secteur privé, mise en place de mécanismes de mise en cohérence des politiques de développement et d'environnement, réorientation des politiques de l'environnement et de la gestion territoriale pour leur donner les moyens concrets de "l'anticipation" et de l'« intégration ».
5. Mettre en place des dispositifs institutionnels adaptés aux enjeux nationaux du développement durable : Commissions nationales de développement durable, évolution du rôle et des compétences des Ministères de l'Environnement, systèmes d'évaluation des politiques et programmes, outils d'observation, d'analyse et de prospective pour le développement durable.

6. Mettre en place des partenariats et instruments permettant l'engagement des processus de développement durable : démarches de développement local et de projets de gestion territoriale intégrée, mobilisation de pools d'expertise pour aider les acteurs locaux (conception et exécution des programmes d'action, mises en cohérence et arbitrages, suivi des réalisations et évaluation de leurs impacts) ; incitations (subventions, avantages fiscaux, crédits d'impôts), tarification, redevances et taxes, labels, chartes et normes; contractualisation avec les acteurs professionnels et locaux, campagnes de sensibilisation, information et communication.

ANNEXES (en préparation)

Annexe 1 Sigles utilisés

Annexe 2 Liste des indicateurs de suivi de la Stratégie